

Axiome Audit  
215, Rue Samuel Morse  
Le Triade 3  
34965 Montpellier Cedex 2

PricewaterhouseCoopers Audit  
650, Rue Henri Becquerel  
34000 Montpellier

## **ORCHESTRA PREMAMAN SA**

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**Exercice clos le 28 février 2013**

Axiome Audit  
215, Rue Samuel Morse  
Le Triade 3  
34965 Montpellier Cedex 2

PricewaterhouseCoopers Audit  
650, Rue Henri Becquerel  
34000 Montpellier

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**Exercice clos le 28 février 2013**

Aux actionnaires  
***Orchestra Prémaman SA***  
200, avenue des Tamaris  
34130 SAINT AUNES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 28 février 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Orchestra Prémaman SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 11 « Autres produits et charges opérationnels non courants » des annexes aux comptes consolidés qui mentionne le produit exceptionnel consécutif à l'acquisition du groupe Prémaman dont le principe de détermination est exposé dans la note 1.4.1 « Goodwill ».

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.4.1 « Goodwill » et 1.4.2 « Immobilisations incorporelles » des annexes aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montpellier, le 18 juin 2013

Les Commissaires aux Comptes

**Axiome Audit**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Steve AMAT

Luc DESCHAMPS

**ORCHESTRA-PREMAMAN S.A.**

**COMPTES CONSOLIDES AU 28 FEVRIER 2013**



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



**ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.**

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MALGOUÏR CEDEX - France - Tél 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 396 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93396471565 - Siret 39647166500042

## SOMMAIRE GENERAL

<b>A. COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>4</b>
<b>B. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES.....</b>	<b>11</b>
<b>Informations Générales : .....</b>	<b>11</b>
<b>NOTE 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES .....</b>	<b>11</b>
1.1 IFRS .....	11
1.2 Méthodes de consolidation.....	12
1.3 Méthode de conversion des éléments en devises .....	13
1.4 Actifs non courants .....	13
1.4.1 Goodwill .....	13
1.4.2 Immobilisations incorporelles .....	14
1.4.3 Immobilisations corporelles .....	15
1.4.4 Dépréciation d'actifs.....	16
1.4.5 Actifs financiers.....	17
1.5 Provisions et passifs éventuels.....	18
1.6 Dettes financières (courantes et non courantes) .....	18
1.7 Instruments financiers dérivés .....	18
1.8 Impôts sur le résultat.....	19
1.9 Stocks.....	19
1.10 Titres d'autocontrôle et titres auto détenus .....	20
1.11 Résultat par action .....	20
1.12 Paiements fondés sur des actions .....	20
1.13 Engagements de retraite .....	20
1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	21
1.15 Information sectorielle .....	21
1.16 Chiffre d'affaires .....	21
1.17 Evénements significatifs de l'exercice.....	21
<b>NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....</b>	<b>23</b>
2.1 Sociétés du groupe .....	23
2.2 Variation du périmètre de consolidation.....	24
<b>NOTE 3 – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE .....</b>	<b>25</b>
3.1 Goodwill .....	25
3.2 Immobilisations incorporelles .....	26
3.3 Immobilisations corporelles .....	27
3.4 Immobilisations financières.....	28
<b>NOTE 4 – ETAT DES PROVISIONS.....</b>	<b>29</b>
4.1 Provisions courantes .....	29
4.2 Provisions non courantes .....	29
4.3 Passifs éventuels.....	29
<b>NOTE 5 – STOCKS .....</b>	<b>30</b>
<b>NOTE 6 – ETAT DES CREANCES.....</b>	<b>31</b>
6.1 Créances clients et risque de crédit.....	31
6.2 Autres créances.....	32



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.490.114 € - RCS B 396 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93396471565 - Siret 39647156500042



<b>NOTE 7 – ETAT DES DETTES D'EXPLOITATION .....</b>	<b>33</b>
<b>NOTE 8 – ETAT DES DETTES FINANCIERES.....</b>	<b>33</b>
8.1 Echéance des dettes financières.....	33
8.2 Détail des dettes financières.....	34
8.3 Evolution de l'endettement et respect des « covenants » financiers.....	34
<b>NOTE 9 – INSTRUMENTS FINANCIERS, DERIVES, EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ .....</b>	<b>35</b>
9.1.1 Risque de change.....	35
9.1.2 Risque de taux.....	37
9.2 Risques de crédit.....	37
9.3 Risques de liquidité.....	37
<b>NOTE 10 – INFORMATION SECTORIELLE .....</b>	<b>37</b>
10.1 Premier niveau d'information sectorielle : secteurs d'activité .....	37
10.2 Deuxième niveau d'information sectorielle : Secteurs géographiques .....	38
<b>NOTE 11 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS ...</b>	<b>40</b>
<b>NOTE 12 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS .....</b>	<b>41</b>
12.1 Coût financier net.....	41
12.2 Autres charges et produits financiers .....	41
<b>NOTE 13 – IMPOTS COURANTS ET DIFFERES.....</b>	<b>42</b>
<b>NOTE 14 – EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL.....</b>	<b>44</b>
<b>NOTE 15 – RESULTATS PAR ACTION.....</b>	<b>44</b>
<b>NOTE 16 – ENGAGEMENTS HORS BILAN .....</b>	<b>45</b>
16.1 Engagements donnés .....	45
16.2 Engagements reçus .....	45
<b>NOTE 17 – TRESORERIE .....</b>	<b>45</b>
<b>NOTE 18 – PAIEMENT EN ACTIONS .....</b>	<b>45</b>
<b>NOTE 19 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....</b>	<b>47</b>
19.1 Sociétés faisant partie du périmètre de consolidation .....	47
19.2 Participations non consolidées.....	47
19.3 Rémunération des dirigeants .....	48
<b>NOTE 20 – LOCATION-FINANCEMENT.....</b>	<b>48</b>
<b>NOTE 21 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....</b>	<b>48</b>



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tel. 33 (0)4 99 13 06 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR53398471565 - Siret 39847156500042

**A. COMPTES CONSOLIDES**

## 1. Compte de résultats consolidés

		en milliers d'euros		
	Notes	2012/2013	2011/2012 retraité selon IFRS 5	2011/2012 publié
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>371 935</b>	<b>273 667</b>	<b>275 457</b>
Produit des activités ordinaires	10	371 913	273 408	275 198
Autres produits		22	259	259
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>356 972</b>	<b>261 546</b>	<b>267 416</b>
Achats consommés		179 873	136 491	139 392
Charges externes		112 334	83 584	84 035
Impôts et taxes		4 102	2 430	2 427
Charges de personnel		44 454	25 507	25 613
Dotations aux amortissements		17 836	11 128	11 972
Dotations aux provisions		(62)	2 405	3 977
Autres charges		(1 565)		
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>14 963</b>	<b>12 121</b>	<b>8 041</b>
Autres produits et charges opérationnels	11	11 000	(2 350)	(2 806)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>25 963</b>	<b>9 771</b>	<b>5 235</b>
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	12		419	419
Coût de l'endettement financier brut	12	(1 877)	(1 972)	(1 972)
<b>Coût financier net</b>		<b>(1 877)</b>	<b>(1 553)</b>	<b>(1 553)</b>
Autres charges et produits financiers	12	(628)	5 780	5 780
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence				
Produit / Charge d'impôt	13	(3 140)	(6 622)	(5 125)
Résultat net des activités abandonnées		(863)	(3 039)	
<b>RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>19 455</b>	<b>4 337</b>	<b>4 337</b>
<b>Part du Groupe</b>		<b>19 330</b>	<b>4 241</b>	<b>4 241</b>

La colonne « 2011 / 2012 pro forma » prend en compte les prescriptions de la norme IFRS 5 concernant la présentation des comptes de l'exercice précédent retraitée de l'activité abandonnée Verchant.

## 2. Etat du résultat global du Groupe

	2012/2013	2011/2012
<b>Résultat global total</b>	<b>21 348</b>	<b>4 162</b>
<i>Montants comptabilisés en capitaux propres :</i>		
Impact des variations liées au stock option		(62)
Impact variation des instruments financier	(2 840)	356
Variation des impôts différés sur instruments financiers	947	(119)
<b>RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>19 455</b>	<b>4 337</b>
<b>Part du Groupe</b>	<b>19 330</b>	<b>4 241</b>



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamans - SAINT AUNÉS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 398 471 666 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156600042



## 3. Etat de la situation financière du Groupe

ACTIF	Notes	en milliers d'euros			
		2012/2013		2011/2012	
		Valeurs brutes	Amortiss. & provis.	Valeurs nettes	
<b>ACTIF NON COURANT</b>		202 446	70 167	132 278	85 945
Goodwill	3.1	5 161	10	5 151	5 198
Immobilisations incorporelles	3.2	67 552	15 749	51 802	40 563
Immobilisations corporelles	3.3	113 161	53 869	59 292	31 095
Actifs financiers	3.4	6 897	539	6 358	7 075
Actifs d'impôts différés	13	9 675		9 675	2 014
<b>ACTIF COURANT</b>		197 925	13 361	184 564	132 652
Stocks et en-cours	5	119 264	4 903	114 361	70 073
Créances clients	6.1	27 320	8 387	18 933	15 601
Autres créances d'exploitation	6.1	24 933	71	24 861	17 911
Instruments dérivés de change					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	26 409		26 409	29 067
<b>TOTAL ACTIF</b>		400 371	83 528	316 842	218 597

## PASSIF

	Notes	2012/2013	2011/2012
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>		79 198	59 246
Capital	14	23 460	23 150
Réserves consolidées		36 408	31 855
Résultat de l'exercice		19 330	4 241
<i>Réserves minoritaires</i>		99	54
<i>Résultat minoritaire</i>		124	96
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		79 421	59 396
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		38 812	59 059
Provisions non courantes	4.2	8 176	201
Passifs d'impôts non courant différés	13	9 947	2 392
Passifs financiers long terme	8	20 690	56 466
<b>PASSIFS COURANTS</b>		198 609	100 142
Passifs financiers court terme	8	73 321	12 147
Provisions courantes	4.1	(44)	238
Instruments financiers dérivés de change	9	873	5 038
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7	77 014	52 004
Dettes fiscales et sociales	7	25 613	14 306
Autres créditeurs	7	21 832	16 409
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		316 842	218 597



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042





## 4. Tableau des flux de trésorerie consolidé

	En milliers	
	28/02/2013	29/02/2012
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net	19 455	4 337
Amortissements et provisions	23 412	13 056
Elimination des plus ou moins values de cession (1)	(21 839)	1 381
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		
Coût de l'endettement financier net	1 877	1 972
Impact des variations de dérivés		768
Impact des stock-options		62
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	3 140	1 016
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt</b>	<b>26 045</b>	<b>22 592</b>
Impôts versés	(3 447)	
<b>Variation du BFR lié à l'activité</b>	<b>(6 118)</b>	<b>9 824</b>
Variation de stock	(29 663)	(1 777)
Variation des créances d'exploitation	2 806	8 559
Variation des dettes d'exploitation	14 348	1 934
Variations des autres créances et autres dettes	6 391	1 108
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>16 480</b>	<b>32 416</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>		
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations	(36 009)	(22 205)
Encaissement liés aux cessions des immobilisations	9 460	3 348
Incidence des variations de périmètre et taux de change	4 643	271
<b>FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>(21 907)</b>	<b>(18 586)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Augmentation de capital en numéraire	310	
Variation de l'auto-contrôle	(1 493)	
Nouveaux emprunts	2 750	
Depôt et cautionnement reçu	220	(867)
Credit bail	(771)	(360)
Autres financement nets (2)	(2 158)	17 260
Impact variations de dérivés	(452)	356
Remboursement d'emprunts (3)	(5 488)	(11 568)
Intérêts financiers nets versés	(1 877)	(1 972)
Dividendes versés	(1 235)	
Incidence de la variation des taux de change	(67)	36
<b>FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT</b>	<b>(10 261)</b>	<b>2 885</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		
Flux de trésorerie liés à l'activité	16 480	32 416
Flux de trésorerie liés aux investissements	(21 907)	(18 586)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(10 261)	2 885
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>(15 688)</b>	<b>16 715</b>
Trésorerie à l'ouverture	25 960	9 245
Trésorerie à la clôture	10 272	25 960
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>(15 688)</b>	<b>16 715</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie	26 409	29 067
Découverts bancaires	16 137	(3 107)
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>10 272</b>	<b>25 960</b>



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23 460 114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042



- (1) Dont 16 833 K€ badwill lié à l'acquisition du groupe Prémaman, et 5 976 K€ de plus-value liée à la cession de quatre immeubles Prémaman.
- (2) Avances en devises - 6 527 K€, et créances mobilisées + 4 368 K€.
- (3) Dont 3 280 K€ lié au contrat de syndication, et 1 904 K€ de remboursement d'emprunts Prémaman.

## 5. Etat des variations des capitaux propres du Groupe

en milliers d'euros

	Capitaux propres consolidés 28/02/11	Variation de capital	Dividendes	Résultat net	Ecart de conversion	Autres variations	Capitaux propres consolidés 29/02/12
Variation de l'auto-contrôle						38	
Variation sur stock-option						62	
Variation des instruments financiers						-356	
Variation des impôts différés sur instruments financiers						119	
Autres variations						34	
<b>Capitaux propres</b>	<b>54 502</b>			<b>4 337</b>	<b>660</b>	<b>-103</b>	<b>59 396</b>
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>	<i>-177</i>			<i>96</i>		<i>231</i>	<i>150</i>
<b>Dont part du groupe</b>	<b>54 679</b>			<b>4 241</b>	<b>660</b>	<b>-334</b>	<b>59 246</b>

en milliers d'euros

	Capitaux propres consolidés 29/02/12	Variation de capital	Dividendes	Résultat net	Ecart de conversion	Autres variations	Capitaux propres consolidés 28/02/13
Variation de l'auto-contrôle						-1 493	
Variation des instruments financiers						2 840	
Autres variations						245	
<b>Capitaux propres</b>	<b>59 396</b>	<b>311</b>	<b>-1 235</b>	<b>19 455</b>	<b>-97</b>	<b>1 592</b>	<b>79 421</b>
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>	<i>150</i>			<i>124</i>	<i>-11</i>	<i>-40</i>	<i>222</i>
<b>Dont part du groupe</b>	<b>59 246</b>	<b>311</b>	<b>-1 235</b>	<b>19 330</b>	<b>-86</b>	<b>1 632</b>	<b>79 198</b>

Les capitaux propres consolidés du Groupe s'élèvent à 79 198 milliers d'euros au 28 février 2013.

Les principaux impacts en capitaux propres sur la période sont les suivants :

- Résultat de l'exercice
- Variation de l'autocontrôle ;
- Traitement de la juste valeur des instruments de couverture ;
- Distribution de dividendes.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



## 6. Comptes pro forma Prémaman pour la période allant du 15/07/2012 au 28/02/2013

## Compte de résultat pro forma

	2012/2013
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>34 073</b>
Produit des activités ordinaires	34 071
Autres produits	2
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>37 607</b>
Achats consommés	13 657
Charges externes	10 981
Activation R&D	1 239
Impôts et taxes	223
Charges de personnel	8 859
Dotations aux amortissements	766
Dotations aux provisions	(1 683)
Autres charges	6 043
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>(3 534)</b>
Autres produits et charges opérationnels	13 831
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>10 298</b>
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	
Coût de l'endettement financier brut	(340)
<b>Coût financier net</b>	<b>(340)</b>
Autres charges et produits financiers	(319)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	
Produit / Charge d'impôt	2 346
<b>RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>11 985</b>
<b>Part du Groupe</b>	<b>11 985</b>
<b>Part revenant aux intérêts minoritaires</b>	



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 06 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23 460 114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042



## Bilan pro forma

**ACTIF**

	2012/2013		
	Valeurs brutes	Amortiss. & provis.	Valeurs nettes
<b>ACTIF NON COURANT</b>	54 202	21 426	32 776
Goodwill			
Immobilisations incorporelles	13 051	2 886	10 165
Immobilisations corporelles	33 274	18 160	15 113
Actifs financiers	447	380	67
Actifs d'impôts différés	7 431		7 431
<b>ACTIF COURANT</b>	39 164	4 487	34 677
Stocks et en-cours	15 789	1 995	13 794
Créances clients	4 024	2 492	1 532
Autres créances d'exploitation	6 982		6 982
Instruments dérivés de change			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 369		12 369
<b>TOTAL ACTIF</b>	93 366	25 913	67 453

**PASSIF**

	2012/2013
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	12 236
Capital	
Réserves consolidées	251
Résultat de l'exercice	11 985
<i>Réserves minoritaires</i>	
<i>Résultat minoritaire</i>	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	12 236
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	13 415
Provisions non courantes	6 343
Passifs d'impôts non courant différés	5 270
Passifs financiers long terme	1 803
<b>PASSIFS COURANTS</b>	41 802
Passifs financiers court terme	10 584
Provisions courantes	
Instruments financiers dérivés de change	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 214
Dettes fiscales et sociales	3 216
Autres créditeurs	22 788
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	67 453



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



## 7. Comptes pro forma liés à l'abandon de l'activité Verchant

en milliers d'euros

	2012/2013	2011/2012
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 229</b>	<b>1 790</b>
Produit des activités ordinaires	1 229	1 790
Autres produits		
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 517</b>	<b>5 870</b>
Achats consommés	2 719	2 901
Charges externes	63	451
Impôts et taxes		(3)
Charges de personnel		106
Dotations aux amortissements	32	844
Dotations aux provisions	(297)	1 572
Autres charges		
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>(1 288)</b>	<b>(4 080)</b>
Autres produits et charges opérationnels		(456)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>(1 288)</b>	<b>(4 536)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		
Coût de l'endettement financier brut		
<b>Coût financier net</b>		
Autres charges et produits financiers		
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		
Produit / Charge d'impôt	425	1 497
Résultat net des activités abandonnées		
<b>RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>(863)</b>	<b>(3 039)</b>
<b>Part du Groupe</b>	<b>(863)</b>	<b>(3 039)</b>
<b>Part revenant aux intérêts minoritaires</b>		

## Tableau de flux de trésorerie lié :

	En milliers
	28/02/2013
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>	
Résultat net	(863)
Amortissements et provisions	(265)
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	(425)
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt</b>	<b>(1 553)</b>
Impôts versés	
<b>Variation du BFR lié à l'activité</b>	<b>2 732</b>
Variation de stock	2 732
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>1 179</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENTS</b>	
<b>FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT</b>	
<b>Variation de la trésorerie</b>	
Flux de trésorerie liés à l'activité	1 179
Flux de trésorerie liés aux investissements	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>1 179</b>


**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr
**Prémaman**

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

 200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÉS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 05 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
 S.A. au capital de 23 450.114 € - RCS 6 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042


## B. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

### Informations Générales :

La Société Orchestra-Prémaman est une Société Anonyme de droit français dont le siège social est situé 200 avenue des Tamaris, 34130 SAINT AUNES. L'action est cotée sur le marché Euronext Paris (compartiment C) sous le code FR 0010160564KAZI.

Les états financiers consolidés annuels d'Orchestra-Prémaman Groupe reflètent la situation comptable de la société Orchestra-Prémaman et de ses filiales, ensemble désigné ci-après comme « le Groupe », ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées. L'exercice social de douze mois clôture le 28 février de chaque année.

Orchestra-Prémaman est un acteur majeur dans le domaine de la vente textile, chaussures et accessoires destinés aux enfants de 0 à 14 ans. Le Groupe est présent dans plus de 50 pays, soit par le biais de ses succursales, soit via ses commissionnaires affiliés et ses franchisés.

Les états financiers consolidés au 28 février 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 7 mai 2013.

Ils sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

### NOTE 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

#### 1.1 IFRS

##### Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés d'Orchestra-Prémaman sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture de ses états financiers.

Le référentiel appliqué, disponible sur le site internet de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)) est constitué des normes IAS/IFRS et des interprétations y afférentes du SIC (*Standing Interpretations Committee*) et de l'IFRS Interpretations Committee.

##### Nouvelles normes

##### Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'union européenne et d'application obligatoire à compter du 1er mars 2012

Le Groupe a appliqué toutes les normes, amendements et interprétations qui lui sont d'application obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012.

Nouvelle version de la norme IAS 19 – Avantages du personnel, et amendement d'IAS 1, adoptés par l'UE le 5 juin 2012 (règlement (UE) no 475/ 2012).

Normes IFRS 10 et IFRS 12 (règlement (UE) no 1254 / 2012 du 11 décembre 2012) sur la consolidation, redéfinissant la notion de contrôle exercé sur une entité.

- Norme IFRS 10 – Etats financiers consolidés.  
L'objectif d'IFRS 10 est de fournir un modèle de consolidation unique qui base la consolidation sur la notion de contrôle, quel que soit le type d'entité concerné. IFRS 10 remplace IAS 27 – Etats financiers consolidés et individuels et l'interprétation SIC 12 – Consolidation entités ad hoc.
- Norme IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités. IFRS 12 combine, améliore et remplace les obligations d'information applicables aux filiales, aux partenariats, aux entreprises associées et aux entités structurées non consolidées.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



- En conséquence de ces nouvelles normes, l'IASB a également publié des versions modifiées des normes comptables internationales IAS 27 – Etats financiers individuels et IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

Norme IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur (règlement (UE) no 1255 / 2012 du 11 décembre 2012), qui définit les règles de détermination de la juste valeur et prescrit les informations à fournir en annexe.

### Base de préparation des états financiers consolidés

La base de préparation des états financiers est celle du coût historique à l'exception :

- des actifs détenus à des fins de transaction comptabilisés pour leur juste valeur,
- des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe comprises dans le périmètre de consolidation.

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date ou sur la base d'une situation décalée de plus ou moins de trois mois par rapport à la date de consolidation et ajustés en conséquence des événements significatifs intervenus au cours de la période intercalaire ou postérieure à la date de consolidation.

### Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges figurant dans les états financiers consolidés ainsi que sur les informations figurant en notes annexes aux états financiers consolidés.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement, de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Les estimations et hypothèses retenues servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évoluées ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants.

Conformément à la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, l'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement si celui-ci n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux postes des états financiers consolidés sur lesquels portent ces jugements, estimations et hypothèses sont les suivants :

- Le montant des dépréciations des créances clients ;
- La valorisation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels acquis ainsi que celle de leur durée de vie estimée ;
- L'exécution des tests de perte de valeur des goodwill, des autres actifs incorporels, des actifs corporels et des participations dans les sociétés mises en équivalence dans un contexte économique particulièrement difficile et incertain quant à son évolution ;
- Le montant des engagements de retraite ;
- Le montant des provisions pour litiges ;
- Les charges liées aux options d'achat d'actions.

## 1.2 Méthodes de consolidation

- Filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23 460,114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93396471565 - Siret 39847156500042

Les sociétés sur lesquelles le groupe Orchestra-Prémaman exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à obtenir des avantages de ses activités. Ainsi, les filiales Vêtements Orchestra Canada Inc., Orchestra Printandes Infantiles, Orchestra Belgium BVBA, Orchestra Switzerland, Orchestra Asia, Dalmiel Inc, SCI JVM, Club At Cost Ltd, Kazibao Ltd, Orchestra Hellas SA, Orchestra Turquie Ltd, Prémaman SA, Prémaman Luxembourg SA, Babyland SA, Babydis SA, Au Furet SA, Capulana SA, Gubesa SA, Orchestra China Ltd, Orchestra India Ltd sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les résultats des filiales acquises au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé depuis la date d'acquisition.

Lorsque cela est nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables appliquées soient uniformes dans toutes les entités du Groupe. Les soldes, transactions, produits et charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation par intégration globale. La méthode de l'intégration globale appliquée est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés.

La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé (capitaux propres) et au compte de résultat consolidé. En cas de perte de filiales, le résultat global est réparti entre la part des propriétaires de la société mère et celle des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts des minoritaires), même en cas de solde déficitaire pour ces derniers.

➤ Filiales consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

La société Shanghai World Fashion est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle au 28 février 2013.

### 1.3 Méthode de conversion des éléments en devises

➤ Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le cours de change couvert à la date de transaction (utilisation pour des raisons pratiques du cours moyen du mois comme approximation du taux du jour de chaque transaction des opérations du mois).

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au cours historique sont convertis en utilisant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

➤ Etats financiers des entités étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique «écarts de conversion» («Primes et réserves») des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres. Ces différences de conversion sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel ces activités sont cédées.

Les goodwill et les ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis aux taux de clôture.

### 1.4 Actifs non courants

#### 1.4.1 Goodwill



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman





Le goodwill résultant de l'acquisition d'une filiale ou d'une co-entreprise est spécifiquement identifié parmi les actifs incorporels sous la rubrique « goodwill » alors que le goodwill provenant de l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur comptable des titres mis en équivalence.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé :

- à la vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi qu'à l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises,
- à la comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel, sans impact d'impôt.

Chaque goodwill est alloué au plus tard dans les 12 mois suivant celui de l'acquisition aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Le goodwill ainsi que les ajustements de valeur du goodwill relatifs à une entité étrangère sont assimilés à un actif de l'entité étrangère elle-même. Dès lors, le goodwill constaté dans la monnaie fonctionnelle de l'entité étrangère par l'entité détentrice des titres est converti en euros au cours de clôture.

En date de clôture, les goodwill sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur, conformément aux normes IFRS 3R - *Regroupement d'entreprises* et IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*. Les dépréciations sont inscrites au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible.

Les goodwill font l'objet de tests de dépréciation effectués systématiquement à chaque clôture d'exercice et dès lors que des événements ou circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent et remettent en cause de manière durable la substance de l'investissement initial.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe 1.4.4.

Lors de la cession d'UGT auxquelles est alloué du goodwill, le montant attribuable à ce dernier est inclus dans le calcul du résultat de cession.

#### 1.4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur déterminées conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, ou à leur coût de production pour les immobilisations incorporelles générées en interne. Les immobilisations incorporelles représentent essentiellement les marques, les droits au bail et les frais de développement.

Le groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est définie ou indéterminée.

#### Marques Orchestra

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition.

Le groupe a qualifié les marques Orchestra d'immobilisations à durée de vie indéterminée. En conséquence, ces immobilisations incorporelles ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation effectué systématiquement une fois par an à la date de clôture et lors de la survenance d'indices de pertes de valeur conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

#### Droits au bail

Les droits au bail sont évalués à la date de la clôture de l'arrêté à partir des critères relatifs au chiffre d'affaires, au résultat contributif, à la valeur commerciale estimée de l'emplacement, à la valeur d'acquisition selon des méthodes généralement retenues dans le secteur professionnel ou sur la base de leur valeur estimée par des experts indépendants.

Ces immobilisations incorporelles sont des actifs à durée d'utilité indéterminée. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 50200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 15 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39947156500042

### Frais de développement

Les frais de développement du groupe Orchestra-Prémaman sont constitués de frais de collection et de développement en France et dans les filiales ainsi que des frais de développements informatiques.

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en Immobilisations incorporelles uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément à la norme IAS 38 :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet sont démontrées,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles,
- le groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de collection engagés en N et relatif à la collection N+1 sont amortis sur 6 mois et 1 an.

### 1.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût initial d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont un coût significatif par rapport au montant total de cette immobilisation ainsi que des durées d'utilité significativement différentes des autres composants, ils sont comptabilisés distinctement et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Les coûts ultérieurs relatifs à une immobilisation corporelle sont inscrits à l'actif au moment où ils sont encourus s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront au groupe et si ces coûts peuvent être évalués de façon fiable.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges, calculé suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée d'utilité
Installations techniques et outillages	3 à 9 ans
Agencements et aménagements divers	4 à 9 ans
Matériel informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	3 à 5 ans

La date de départ des amortissements est la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

### Contrats de location

Les contrats de location, pour lesquels le Groupe supporte substantiellement la quasi totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location financement. Le Groupe n'a pas de contrat de location en tant que bailleur.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.463.114 € - RCS B 398 471 585 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR53398471565 - Siret 39847156500042

Les contrats de location significatifs considérés comme des contrats de location financement au sens de la norme IAS 17 font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés du Groupe.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs similaires détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

#### 1.4.4 Dépréciation d'actifs

Conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs* les actifs générant des flux de trésorerie nettement indépendant des autres actifs ainsi que les autres actifs regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances nouvelles indiquent que les actifs ou les UGT pourraient avoir subi une perte de valeur.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs (la plus petite UGT est le magasin). Parmi les événements ou circonstances indiquant qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue figurent notamment les indicateurs quantitatifs et qualitatifs suivants :

- évolution du chiffre d'affaires et du résultat contributif
- évolutions réglementaires
- évolution des conditions de marché qui pourraient se traduire par une baisse durable du chiffre d'affaires ou du résultat opérationnel des activités concernées.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéterminée ou qui ne sont pas disponibles à l'usage ainsi que les UGT incluant un goodwill font l'objet, indépendamment de tout indice de perte de valeur, d'un test de dépréciation annuel et plus fréquemment en cas de survenance d'indice(s) de perte de valeur. Ces immobilisations ne sont pas amorties. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable de l'actif considéré ou de l'UGT à laquelle l'actif considéré appartient est supérieur à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- sa valeur d'utilité déterminée sur la base d'estimations de flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs actualisés sont estimés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie après impôt sont issus des prévisions d'exploitation estimées par la direction du groupe pour l'exercice à venir ;
- le taux d'actualisation retenu est un taux après impôt ( 10%) ;
- la valeur terminale est calculée par sommation des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance à l'infini.

#### - Goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque UGT ou groupe d'UGT auxquels un goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel ce goodwill est suivi sur le plan de la gestion interne au sein du groupe. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette UGT ou à ce groupe d'UGT, puis à la réduction de la valeur comptable de chaque actif.

Par application de cette méthode à la clôture, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

#### - Immobilisations incorporelles

A chaque date de clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer le montant recouvrable d'un actif isolé, le Groupe effectue une analyse de la valeur de marché en effectuant des analyses suivant la nature de l'immobilisation incorporelle.

#### - Droits au bail :

Les valeurs de clôture des droits au bail sont calculées en fonction du chiffre d'affaires, du résultat contributif, de la valeur de marché et des résultats prévisionnels du magasin concerné.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



A la clôture, les droits au bail et droit d'entrée ont fait l'objet d'une revue détaillée visant à évaluer leur valeur de marché. Si celle-là est inférieure à leur valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur de marché pour l'entreprise a été appréciée en fonction notamment des critères suivants :

- pourcentage du chiffre d'affaires TTC annuel (compris entre 40% à 80 % en fonction de l'emplacement du magasin) ;
- niveau de résultat contributif ;
- évaluation sur la base de rapports d'expert indépendants.

Les hypothèses retenues en termes d'évolution de chiffre d'affaires reflètent les prévisions d'activités et de rentabilité données par les managers opérationnels des actifs concernés, en conformité avec l'évolution de leur environnement et les données de marché disponibles.

#### - **Marques** :

La méthode d'appréciation de ces actifs incorporels retenue par le Groupe consiste en l'actualisation des flux de royalties réelles ou que le Groupe aurait pu percevoir si des contrats d'utilisation des marques étaient conclus.

Les royalties réelles correspondent aux montants effectivement facturés par le Groupe à ses franchisés export pour l'année considérée et s'établissent entre 2 et 6 % HT des achats effectués par les franchisés.

Les royalties théoriques sont calculées sur les achats effectués par les magasins détenus en propre et des franchisés qui n'ont pas de royalties en appliquant un taux de 10% HT sur les achats consommés.

Le montant ainsi déterminé est actualisé sur une période de 7 ans à un taux de redevance de 15% l'an et comparé à la valeur nette comptable au 28 février de l'année considérée.

Par application de cette méthode à la clôture, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

#### 1.4.5 Actifs financiers

La norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* distingue quatre catégories d'actifs financiers

- les actifs financiers disponibles à la vente ;
- les prêts et créances ;
- les placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- et les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les autres actifs financiers sont principalement composés de participations dans des sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

Les titres de participation qui ne sont pas consolidés sont qualifiés de titres disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés à leur juste valeur, les pertes et gains latents sont enregistrés dans le résultat global. Leur juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture pour les titres cotés. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Lorsque la perte latente enregistrée en capitaux propres est représentative d'une baisse importante ou prolongée cette perte est comptabilisée en résultat.

Les prêts et créances sont des instruments financiers donnant lieu à des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Cette catégorie regroupe les créances clients, la trésorerie disponible, (...). Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est la méthode pour calculer le coût amorti d'un instrument de dette/créance. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'actualiser les flux futurs de trésorerie (y compris commissions, coûts de transaction, ...) sur la durée de vie attendue de l'instrument à sa valeur nette comptable lors de la comptabilisation initiale.

Les prêts et créances font l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il existe une indication de perte de valeur.

La méthode de dépréciation des créances prévoit que, pour la partie non couverte par l'assurance crédit, les créances clients soient dépréciées selon la règle suivante :



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93399471565 - Siret 39847156500042

- 25% pour les créances de plus de 6 mois à compter de la mise en contentieux
- 50% pour les créances de 12 mois à 18 mois
- 100% pour les créances supérieures à 18 mois

### 1.5 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque, à la date d'arrêté, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Les provisions dont les échéances de consommation sont à plus de deux ans font l'objet d'une actualisation.

Les principales provisions pour risques et charges qu'Orchestra est amenée à comptabiliser, en dehors des provisions pour engagements de retraite, incluent les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers ou d'anciens salariés.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges. La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas.

### 1.6 Dettes financières (courantes et non courantes)

La norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation distingue deux catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat qui correspondent aux passifs détenus à des fins de transaction et aux passifs classés explicitement par le groupe dans cette catégorie lors de leur reconnaissance initiale ;
- les passifs évalués au coût amorti.

Les dettes financières comprennent principalement les concours bancaires et les emprunts bancaires. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond normalement au prix de transaction ou contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts sont constatés au compte de résultat en « Coût de l'endettement financier brut » sur la durée de vie des emprunts et selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 1.7 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le groupe utilise des instruments dérivés, essentiellement des achats à terme, pour réduire une partie de son exposition aux risques de change de nature commerciale et a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour couvrir son risque de taux, ni pour couvrir ses investissements nets à l'étranger.

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan et est évalué à la juste valeur. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat de la période, sauf si les instruments dérivés sont désignés en tant qu'instrument de couverture auquel l'enregistrement en résultat dépend de la nature de la relation de couverture.

*Eligibilité à la comptabilité de couverture*



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23 460 114 € - RCS B 396 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042



Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture s'ils répondent aux critères de d'éligibilité à la comptabilité de couverture tels que définis par la norme IAS 39 :

- dès l'origine de la couverture, désignation et documentation formalisée décrivant la relation de couverture et son objectif,
- documentation de l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place

#### *Comptabilisation des instruments de couverture*

##### **Couverture de juste valeur**

Les variations de juste valeur des dérivés désignés et éligibles en tant qu'instrument de couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat. De plus les variations de juste valeur de l'élément couvert, attribuables au risque couvert sont également enregistrées en résultat.

##### **Couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net :**

Les variations de juste valeur des dérivés désignés et éligibles en tant qu'instruments de couverture sont enregistrées de la manière suivante :

- la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument est enregistrée en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts et sont donc enregistrés en coût d'achats des marchandises (le groupe ne documente que des couvertures d'achats de marchandises au titre du risque de change);
- la part inefficace est enregistrée en résultat.

La couverture est arrêtée/déqualifiée si l'entité révoque ses relations de couverture, si l'instrument de couverture expire est vendu, terminé ou exercé ou s'il ne qualifie plus en tant qu'instrument de couverture. Les gains ou pertes enregistrés en capitaux propres jusqu'en date de déqualification y sont maintenus et recyclés en résultat lorsque la transaction future affecte in fine le résultat. Si la transaction future ne doit plus se réaliser, les montants enregistrés en capitaux propres sont immédiatement recyclés en résultat.

## **1.8 Impôts sur le résultat**

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat de la période.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, et en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les conditions de comptabilisation des actifs d'impôts différés sont revues à chaque date de clôture.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable que cette même différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat de la période sauf s'il est généré par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

## **1.9 Stocks**

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient qui comprend le prix d'achat et les frais d'approche y afférant. Les stocks de matières premières sont évalués au coût d'acquisition.

L'ensemble des stocks a fait l'objet d'un inventaire physique permettant une évaluation précise de ces actifs.

Ces derniers sont dépréciés, par voie de provisions, en fonction de la probabilité de vente à perte à la date de l'arrêté, estimée à partir d'éléments historiques et statistiques.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÉS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CÉDEX - France - Tel. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23 460 114 € - RCS B 398 471 585 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

### 1.10 Titres d'autocontrôle et titres auto détenus

Les actions d'autocontrôle détenues par le groupe, quelque soit l'objet de leur détention, sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres du Groupe jusqu'à la date de leur cession. Tout profit ou perte résultant de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe est comptabilisé directement dans les capitaux propres et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

### 1.11 Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net attribuable aux actionnaires du groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette et de leur incidence sur la participation des salariés, net de l'effet d'impôt correspondant. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options de souscriptions ou obligations convertibles ou actions gratuites) lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir un effet dilutif, ce qui est notamment le cas, pour les options de souscription, lorsque leurs prix d'exercice sont inférieurs au prix de marché (cours moyen de l'action Orchestra sur l'exercice).

Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs est ajusté en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

### 1.12 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a attribué au personnel des options de souscription d'actions qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, qui couvre les paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée à hauteur de la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus. Cette charge, qui est évaluée à la date d'attribution des options sur la base du modèle de Black-Scholes-Merton, est étalée sur la durée d'acquisition des droits. La durée de vie attendue utilisée dans le modèle a été ajustée sur la base des estimations de la direction, des restrictions de conditions d'exercice et d'informations sur le comportement d'exercice des membres du personnel.

### 1.13 Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, le groupe Orchestra-Prémaman s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires à des organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions. La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ et de prestations de retraite sont évalués selon la méthode prospective. Cette méthode, qui repose sur une évaluation actuarielle des droits, prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Table de mortalité INSEE 2004 - 2006
- Age de départ à la retraite entre 62 et 67 ans
- Le taux d'actualisation retenu est de 2,90 %
- Départ à l'initiative de l'employeur
- Catégories d'emplois :
  - Employés : taux rotation 14,4% dégressif, taux progression salaires 1% constant
  - Agents de maîtrise : taux rotation 5% dégressif, taux progression salaires 1% constant



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÉS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 398 471 965 - APE 477 1Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

- Cadres : taux rotation 5% constant, taux progression salaires 1% constant

Compte tenu de la pyramide des âges de l'effectif du Groupe, de la faible ancienneté et d'un taux de rotation important du personnel, le montant de l'engagement de retraite a été évalué à la clôture à 109 milliers d'euros, charges sociales comprises.

Un contrat d'assurance a été signé avec la Société Générale au 28 février 2007 couvrant à ce jour les obligations de la société Orchestra-Prémaman à hauteur de 58 milliers d'euros. La différence entre l'engagement calculé à la clôture et les droits couverts par ce contrat a fait l'objet d'une provision.

#### 1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend des liquidités en comptes bancaires, des parts d'OPCVM de trésorerie et des placements à court terme, liquides, ne présentant pas de risque de changement de valeur et dont la date de réalisation à leur date d'acquisition est inférieure à trois mois.

Les placements en actions et les liquidités bloquées à plus de trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés dans les autres créances courantes.

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés dans les emprunts et dettes financières courants.

Les placements à court terme sont qualifiés d'actifs disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés au bilan à leur valeur de marché au jour de la clôture. Les gains latents ainsi dégagés sont enregistrés directement dans les capitaux propres sur la ligne "éléments constatés directement en capitaux propres".

La valeur comptable des dépôts bancaires constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

#### 1.15 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 « Secteur Opérationnels » remplaçant IAS 14, le Groupe est tenu de communiquer une information financière sectorielle qui est basée sur le reporting interne examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources.

#### 1.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de biens et de services à des tiers.

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisées simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

Le chiffre d'affaires réalisé par les commissionnaires-affiliés est comptabilisé avant déduction de la commission versée à ces derniers. Cette commission est quant à elle comptabilisée comme une charge d'exploitation.

#### 1.17 Evénements significatifs de l'exercice

##### Club Orchestra et acquisition du Groupe Prémaman

L'exercice 2012/2013 confirme l'impact sur les ventes de la carte Club dans tout le réseau France, Espagne, Belgique, Grèce et Suisse. L'adhésion au Club Orchestra s'élève à 30 euros et permet aux adhérents de bénéficier de 50% de remise sur tous leurs achats pendant la durée de validité de la carte de 12 mois.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÉS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 393 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93396471565 - Siret 39647156500042



Le produit est considéré comme étant acquis sur le délai de 12 mois, des produits constatés d'avance sont de ce fait comptabilisés et correspondent à la période d'adhésion restant à courir après la date de clôture. Ces produits constatés d'avance progressent de 2 567 milliers d'euros par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Le 15 juillet 2012, le Groupe Orchestra a fait l'acquisition (via sa maison mère) du Groupe Prémaman, marque-enseigne belge spécialisée dans les articles de puériculture et de maternité. Cette acquisition va permettre au Groupe :

- de bénéficier de l'expertise et du savoir-faire puériculture et maternité de Prémaman afin d'accélérer et de fiabiliser son développement dans ce secteur ;
- de distribuer son offre textile dans tous les points de vente Prémaman, augmentant ainsi sa part de marché en Belgique.

A la suite de cette acquisition, la société tête de Groupe a décidé de modifier sa dénomination sociale pour désormais s'appeler Orchestra-Prémaman

Le Siège Social de la société Orchestra-Prémaman SA (tête de Groupe) a été transféré fin octobre 2012 sur la commune de Saint-Aunès (Département de l'Hérault).

M. Locati qui a rejoint la société le 10 septembre 2012 en tant que Directeur Commercial du Groupe a été nommé au poste de Directeur Général Délégué Commerce par le Conseil d'Administration d'Orchestra-Prémaman du 29 octobre 2012.

Lors de sa réunion du 23 août 2012, le Conseil d'Administration d'Orchestra-Prémaman avait validé la nomination de Madame Agathe BOIDIN au poste de Directrice Générale sous réserve de la modification des statuts permettant ainsi l'évolution de la gouvernance de la société (Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général). Mme Boidin était jusqu'alors Directrice Générale Délégué. L'AG du 14 janvier 2013 ayant modifié les statuts, le Conseil du 15 février 2013 a confirmé la nomination de Madame BOIDIN en tant que Directrice Générale d'Orchestra-Prémaman pour la durée restant à courir du mandat du Président, à savoir jusqu'à l'AG qui approuvera les comptes clos le 28/2/2013 et ce, conformément à l'article 20 des statuts.

Une Offre Publique de Rachat d'Actions (OPRA) a été initiée par la Société Orchestra-Prémaman SA à l'effet de racheter un nombre maximum de 391.002 actions en vue de la réduction du capital social de la Société. Cette OPRA a été ouverte le 30 janvier 2013 et clôturée le 18 février 2013.

Les résultats de cette offre publique de rachat ont été publiés par l'AMF le 26 février 2013. Ainsi un nombre total de 401.550 titres ont été apportés à cette offre, soit plus de 102,7 % du nombre total de titres visés par cette offre, savoir 391.002 actions.

Le 01/03/2013, le Conseil d'Administration de la société a pris acte des résultats de l'Offre Publique de Rachat et a décidé d'annuler les 391 002 actions ainsi acquises et d'annuler également les 374 154 actions détenues à cette date au titre du programme de rachat d'action ; réduisant ainsi le capital à due concurrence. Ce dernier est alors passé de 23 460 114 € à 18 869 178 €.

Le Groupe a décidé de mettre fin à l'activité VERCHANT.

En conséquence, la valeur nette de tous les actifs dédiés à cette activité a été passée en résultat et l'intégralité du résultat de cette activité a été reclassé dans le poste du résultat prévu à cet effet. L'activité Verchant a dégagée une perte de -863 milliers d'euros.

### Evolution du nombre de points de vente

Le groupe poursuit son développement et compte à la clôture 445 points de vente à l'enseigne Orchestra (dont 239 en France et 206 à l'étranger) contre 464 l'an passé, et 225 à l'enseigne Prémaman (dont 119 au Bélux).



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



## NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

## 2.1 Sociétés du groupe

Les sociétés suivantes sont incluses dans le périmètre de consolidation :

Nom de la société consolidée	Siège	% de contrôle	Secteur d'activité
Orchestra Prémaman SA	Montpellier France	Société consolidante	Distribution de vêtements pour enfants
Vêtements Orchestra Canada Inc	Montréal Canada	100%	Conception, animation d'un site internet dédié aux enfants et aux
Orchestra Printandes Infantiles	Barcelone Espagne	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Belgium BVBA	Bruxelles Belgique	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Switzerland S.A.	Genève Suisse	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Asia Ltd	Kowloon Hong Kong	99%	Distribution de vêtements pour enfants
Dalmiel Inc.	Montréal Canada	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Club at Cost Ltd	Ile Maurice	100%	Société immobilière (bureaux)
Kazibao Ltd	Ile Maurice	79%	Bureau d'achats
SCI JVM	Montpellier France	100%	Société immobilière
Shangai World Fashion	Kwai Chung Hong Kong	49.50%	Distribution de vêtements pour enfants
Shangai World Fashion	Shangai	49,50%	Distribution de vêtements pour enfants
Babyland SA	Bruxelles Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements
Babydis SA	Bruxelles Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements
Prémaman SA	Bruxelles Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements
Capulana distribuidaro De produtos SA	Espagne	100%	Distribution puériculture et vêtements
Gubesa colaboraciones SA	Portugal	100%	Distribution puériculture et vêtements
Au Furet SA	Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements
Allons z'Enfants SARL	France	100%	Distribution puériculture et vêtements
Prémaman Luxembourg SA	Luxembourg	100%	Distribution puériculture et vêtements
Orchestra Hellas SA	Grèce	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Turquie ltd	Turquie	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra China ltd	Hong Kong	99%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra China ltd	Shangai	99%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Inde ltd	Inde	97%	Distribution de vêtements pour enfants

Les sociétés Horizon 21, Horizon 21 79, Les Couleurs de l'Arc en Ciel, Nialex ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans la société Orchestra-Prémaman SA.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÉS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.450 114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

La filiale allemande Kazibao GmbH, créée en septembre 2000 et mise en sommeil en décembre 2000, n'a pas été consolidée. Les titres et les comptes courants ont été provisionnés à 100%.

La filiale Orchestra Italia SRL a été créée en avril 2007. Son capital social s'élève à 10 000 €, entièrement souscrit et libéré par la société Orchestra-Prémaman, qui en est l'associée unique. Cette société n'étant pas significative, elle est exclue du périmètre de consolidation. Les titres de participation ont fait l'objet d'une provision en totalité, soit pour 10 000 €.

En 2005, Orchestra-Prémaman a réalisé une prise de participation à hauteur de 50% dans la société POFRA ; cette société n'étant pas significative, elle est exclue du périmètre de consolidation.

La filiale ORCHESTRA Maroc SARL, filiale marocaine, a été créée en 2012. Cette société n'étant pas significative, elle est exclue du périmètre de consolidation.

La filiale ORCHESTRA Distribution Maroc SARL, filiale marocaine, a été créée en 2012. Cette société n'étant pas significative, elle est exclue du périmètre de consolidation.

La filiale ORCHESTRA Cyprus Ltd, filiale chypriote, a été créée en 2012. Cette société n'étant pas significative, elle est exclue du périmètre de consolidation.

La filiale GREBEL Abee SA, filiale grecque du groupe Prémaman, a été achetée en 2012. Cette société n'étant pas significative, elle est exclue du périmètre de consolidation.

## 2.2 Variation du périmètre de consolidation

La seule acquisition significative réalisée au cours de la période est le Groupe Prémaman. Il est composé des sociétés suivantes :

Babyland SA, Babydis SA, Prémaman SA, Capulana distribuidaro de produtos SA , Gubesa colaboraciones SA, Au furet SA, Allons z'enfants SPRL, Prémaman Luxembourg SA.

Par ailleurs, les sociétés suivantes ont été intégrées au 1<sup>er</sup> mars 2012 dans le périmètre de consolidation : Orchestra Hellas SA, Orchestra Turkey, Orchestra China ltd (Hong-Kong), Orchestra China ltd (shanghai), Orchestra India

Les sociétés Horizon 21, Horizon 21-79, Les Couleurs de l'Arc en Ciel et Nialex ont été absorbées par Orchestra-Prémaman au 1<sup>er</sup> Mars 2012.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

## NOTE 3 – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

## 3.1 Goodwill

en milliers d'euros

	2011/2012	Acquisitions	Impact change	Fusion	Cession	2012/2013
Canada	170					170
Suisse	3 593		(47)			3 546
Belgique	695					695
Pomme Framboise	659					659
Fusion H2179 / Couleurs Arc en ciel / Nialex				81		81
H2179	12			(12)		
Les Couleurs de l'Arc en Ciel	61			(61)		
Nialex	8			(8)		
<b>Total</b>	<b>5 198</b>		<b>(47)</b>			<b>5 151</b>

Il n'y a pas d'actifs non courants détenus en vue de la vente ou inclus dans un groupe classé comme détenu en vue de la vente selon les critères d'IFRS 5.

Aucune perte de valeur n'a été identifiée au cours de l'exercice.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 60200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23 460.114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

## 3.2 Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros

	2011/2012	Acquisitions	Entrée de périmètre	Cession	Autres (mise au rebut)	2012/2013
Frais d'établissement	0		18		1	19
Frais de développement	21 241	7 535			(15 207)	13 568
Concessions, brevets, marques	14 796	2 003	7 108	(11)	137	24 035
Fonds commercial et droit au bail	25 194	1 860	4 494	(1 578)	(694)	29 275
Autres immobilisations incorporelles	201	149	60		(3)	407
Immobilisations incorporelles en cours	109	221			(83)	247
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>61 541</b>	<b>11 768</b>	<b>11 680</b>	<b>(1 589)</b>	<b>(15 848)</b>	<b>67 552</b>
Frais d'établissement	0	2	18		1	22
Frais de développement	16 473	6 755			(16 194)	7 034
Concessions, brevets, marques	3 969	1 836	2 683	(12)	(765)	7 711
Fonds commercial et droit au bail	346	(28)	102	(231)	409	598
Autres immobilisations incorporelles	190	46	56		92	384
Immobilisations incorporelles en cours						
<b>Total amortissements</b>	<b>20 978</b>	<b>8 611</b>	<b>2 860</b>	<b>(243)</b>	<b>(16 457)</b>	<b>15 749</b>
Frais d'établissement		(2)			(0)	(3)
Frais de développement	4 768	780			987	6 535
Concessions, brevets, marques	10 827	168	4 425	1	903	16 324
Fonds commercial et droit au bail	24 848	1 888	4 391	(1 347)	(1 103)	28 677
Autres immobilisations incorporelles	11	102	4		(95)	22
Immobilisations incorporelles en cours	109	221			(83)	247
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>40 563</b>	<b>3 157</b>	<b>8 820</b>	<b>(1 346)</b>	<b>609</b>	<b>51 802</b>

Les acquisitions de l'exercice se composent à près des deux tiers des frais de collection. Les acquisitions de droits au bail relatifs aux nouveaux points de vente et les frais de développement de logiciels constituent les autres investissements de la période.

Les mises au rebut des frais de collection antérieurs, totalement amortis, représentent la quasi-totalité des diminutions des actifs incorporels.

L'entrée de périmètre représente l'acquisition des immobilisations du Groupe Prémaman au 15/07/2012.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNES - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 06 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460 114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

## 3.3 Immobilisations corporelles

en milliers d'euros

	2011/2012	Acquisitions	Entrée de périmètre	Cession	Autres (mise au rebut)	2012/2013
Terrains			943	(110)	(0)	833
Constructions	1 495	77	16 174	(1 177)	(2 457)	14 112
Construction en crédit bail			1 426			1 426
Installations techniques	6 275	917	259	(850)	(617)	5 984
Installations techniques en crédit bail	1 348	1 747				3 095
Autres immobilisations corporelles	53 696	22 883	18 184	(1 639)	(8 292)	84 832
Autres immobilisations corporelles en cré	671	1 473	568	(212)	6	2 505
immobilisations corporelles en cours	35	349			(10)	374
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>63 520</b>	<b>27 445</b>	<b>37 553</b>	<b>(3 987)</b>	<b>(11 370)</b>	<b>113 161</b>
Terrains - Prov.			(10)		(13)	(13)
Constructions	132	643	3 987		(1 456)	3 307
Construction en crédit bail		59	83		(0)	143
Installations techniques	3 225	580	258	(681)	(58)	3 323
Installations techniques en crédit bail	1 334	276				1 610
Autres immobilisations corporelles	27 282	8 083	15 346	(2 884)	(3 082)	44 744
Autres immobilisations corporelles CB	452	425	90	(212)	0	755
<b>Total amortissements</b>	<b>32 425</b>	<b>10 066</b>	<b>19 754</b>	<b>(3 777)</b>	<b>(4 609)</b>	<b>53 869</b>
Terrains			952	(110)	3	846
Constructions	1 363	(566)	12 187	(1 177)	(1 001)	10 805
Construction en crédit bail		(59)	1 343		0	1 283
Installations techniques	3 050	337	1	(168)	(559)	2 660
Installations techniques en crédit bail	14	1 471				1 485
Autres immobilisations corporelles	26 414	14 801	2 838	1 245	(5 210)	40 087
Autres immobilisations corporelles CB	219	1 048	478		6	1 751
Immobilisations corporelles en cours	35	349			(10)	374
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>31 095</b>	<b>17 379</b>	<b>17 799</b>	<b>(210)</b>	<b>(6 771)</b>	<b>59 292</b>

Les agencements des magasins représentent l'essentiel des investissements de l'exercice.  
Les entrées de périmètre sont constituées des actifs détenus par les actifs des sociétés de l'ex-groupe Prémaman.

Les cessions des agencements relatifs aux magasins cédés et les mises au rebut constituent l'essentiel des sorties d'actifs corporels.

L'entrée de périmètre représente l'acquisition des immobilisations du Groupe Prémaman au 15/07/2012.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



## 3.4 Immobilisations financières

en milliers d'euros

	2011/2012	Acquisitions	Entrée de périmètre	Cession	Autres (dont impact change)	2012/2013
Titres de participation	1 012	302			(707)	607
Autres titres immobilisés	16	23			0	39
Créances sur participation	151	148			0	299
Autres immo. Financières (1)	6 148	1 627	281	(1 784)	(320)	5 952
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>7 327</b>	<b>2 100</b>	<b>281</b>	<b>(1 784)</b>	<b>(1 027)</b>	<b>6 897</b>
Titres de participation - Prov.	31		45		32	108
Autres titres immobilisés - Prov.						
Créances rattachées à des participations	136		150		49	335
Autres immo. financières	85			(636)	647	96
<b>Total dépréciations</b>	<b>252</b>		<b>195</b>	<b>(636)</b>	<b>728</b>	<b>539</b>
Titres de participation	981	302	(45)		(739)	499
Autres titres immobilisés	16	23			0	39
Créances sur participation	15	148	(150)		(49)	(36)
Autres immo. financières	6 063	1 627	281	(1 148)	(967)	5 856
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>7 075</b>	<b>2 100</b>	<b>86</b>	<b>(1 148)</b>	<b>(1 755)</b>	<b>6 358</b>

- (1) Les autres immobilisations financières sont constituées pour l'essentiel de dépôts de garantie, dont les dépôts liés aux locaux du site de Saint-Aunès (- 1 339 KE en cession sur la période).



**ORCHESTRA®**  
www.orchestra.fr

Prémaman



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR53398471565 - Siret 39847156500042

## NOTE 4 – ETAT DES PROVISIONS

## 4.1 Provisions courantes

	2011/2012	Dotation	Reprise		2012/2013
			utilisée	non utilisée	
Litiges (commerciaux, prudhommaux)	232				
Autres risques	6			-50	-44
<b>Total</b>	<b>238</b>			<b>-50</b>	<b>-44</b>

## 4.2 Provisions non courantes

	2011/2012	Dotation	Reprise		2012/2013
			utilisée	non utilisée	
Impôts (1)	150	1 243			1 393
Pensions et obligations similaires (3)	51	343			395
Litiges		210			210
Autres risques (2)		6 178			6 178
<b>Total</b>	<b>201</b>	<b>7 974</b>			<b>8 176</b>

(1) Contentieux fiscal (1 393 K€).

(2) Ces provisions concernent principalement le Groupe Prémaman, dont 5 000 K€ relative au plan de réduction des effectifs, et 862 K€ en litiges commerciaux.

(3) Provision indemnité départ à la retraite, qui se répartit comme suit : 174 K€ pour Orchestra-Prémaman SA, et 221 K€ pour Prémaman Belgique.

## 4.3 Passifs éventuels

## Contrôle fiscal

Aucun passif non provisionné n'est constaté au 28/02/2013.

## Litiges

Aucun passif non provisionné n'est constaté au 28/02/2013.

## Créance impayée

Aucun passif non provisionné n'est constaté au 28/02/2013.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÉS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23 460 114 € - RCS B 396 471 566 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93396471566 - Siret 39647156600042





**NOTE 5 – STOCKS**

Les stocks sont dépréciés, par voie de provisions, en fonction de la probabilité de vente à perte à la date de l'arrêté estimée à partir d'éléments historiques et statistiques.

Les variations des provisions pour dépréciations des stocks par rapport à l'exercice précédent s'analysent comme suit :

	en milliers d'euros	
	2012/2013	2011/2012
Marchandises et stocks en transit	119 264	73 246
Provision pour dépréciation	4 903	3 172
<b>Total</b>	<b>114 361</b>	<b>70 074</b>

Les stocks en entrée de périmètre (Prémaman, 16 243 K€, évalués et valorisés à la juste valeur) représentent un tiers de la croissance totale des stocks (46 018 K€).

L'augmentation des stocks est à mettre en regard de la croissance de l'activité textile, de la montée en puissance de l'activité puériculture et de la prise en compte des besoins liés à l'intégration du réseau Prémaman.

Variation des provisions	en milliers d'euros			
	Entrée de périmètre	Dotation	Reprise	Variation
Prémaman Belgique	3 679	626	-2 325	1 980
Allons Z'Enfants		15		15
Orchestra Prémaman SA (1)		2 908	-3 173	-265
<b>Total</b>				<b>1 730</b>

(1) Le montant de la variation de la provision imputable aux stocks Verchant est une reprise de 297 K€.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



**NOTE 6 – ETAT DES CREANCES****6.1 Créances clients et risque de crédit**

Le montant des créances clients au bilan consolidé s'élève à 18 933 milliers d'euros et se décompose comme suit :

	en milliers d'euros	
	2012/2013	2011/2012
Créances clients nettes	6 117	7 153
Créances clients - effets escomptés	12 816	8 448
<b>Total</b>	<b>18 933</b>	<b>15 601</b>

	en milliers d'euros	
	2012/2013	2011/2012
Créances clients brutes	14 504	12 155
Créances clients - effets escomptés	12 816	8 448
Provision pour dépréciation	8 387	5 002
<b>Total</b>	<b>18 933</b>	<b>15 601</b>

Variation des provisions	en milliers d'euros			
	Entrée de périmètre	Dotations	Reprise	Variation
Orchestra Prémaman SA		5 669	-4 816	852
Groupe Prémaman	2 428	62		2 489
Autres		43		43
<b>Total</b>				<b>3 385</b>

Le délai moyen de règlement a évolué ainsi sur les deux derniers exercices :

	en milliers d'euros	
	2012/2013	2011/2012
Créances clients	18 933	15 601
Chiffre d'affaires total	371 913	275 198
Chiffre d'affaires hors succursales & internet	183 180	158 039
<b>Délai moyen (en jours)</b>	<b>33</b>	<b>32</b>

La répartition des créances du Groupe Orchestra-Prémaman sur les franchises et les clients négoce par échéance à la clôture est la suivante :



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 86200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tel. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.480 114 € - RCS B 366 471 566 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471566 - Siret 39547156500042



	en milliers d'euros	
	2012/2013	2011/2012
Non échues	16 838	11 453
Echues moins de 6 mois	2 095	2 053
Echues entre 6 et 12 mois		31
Echues entre 12 et 60 mois		1 538
Echues au-delà		305
Clients partenaires exclusifs		221
<b>Total</b>	<b>18 933</b>	<b>15 601</b>

La provision sur les créances clients passe de 5 002 K€, pour l'exercice précédent, à 8 387 K€.

Les clients franchisés en France se voient proposer, dans le cadre de la couverture de leur encours, des délais de paiements aménagés en fonction de la saisonnalité de leurs ventes.

Des virements avant expédition sont exigés pour tous les clients dont la couverture est insuffisante.

## 6.2 Autres créances

Les autres créances se composent des postes suivants :

	en milliers d'euros	
	2012/2013	2011/2012
Créances sociales	361	150
Créances fiscales (1)	9 425	1 142
Fournisseurs - avoirs et avances	1 326	142
Créances diverses (2)	8 615	11 060
Charges constatées d'avance	5 133	5 418
<b>Total</b>	<b>24 861</b>	<b>17 913</b>

(1) Les créances fiscales sont constituées de la TVA en instance de déduction (6 349 K€), du litige fiscal (1 393 K€) et des acomptes d'IS trop versés par rapport à l'impôt dû (1 683 K€).

(2) Dont 4 262 K€ sur Prémaman (ventes des 3 immeubles non encore encaissées), et 2 042 K€ pour la France.

Les charges constatées d'avance sont composées principalement de loyers versés par avance et d'autres charges externes se rattachant au prochain exercice.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



**NOTE 7 – ETAT DES DETTES D'EXPLOITATION**

Les dettes d'exploitations sont toutes à moins d'un an.

	en milliers d'euros	
	2012/2013	2011/2012
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>77 014</b>	<b>52 004</b>
Dettes sociales	11 296	5 668
Dettes fiscales (2)	14 317	8 638
<b>Total des dettes fiscales et sociales</b>	<b>25 613</b>	<b>14 306</b>
Clients - avoirs et avances	4 253	2 106
Dettes diverses	4 297	4 888
Produits constatés d'avance (1)	13 283	9 415
<b>Total des autres dettes</b>	<b>21 832</b>	<b>16 409</b>
<b>Total</b>	<b>124 460</b>	<b>82 719</b>

Les dettes sociales sont constituées des salaires de février et charges sociales afférentes versés le mois suivant ainsi que de la provision pour congés payés.

Les dettes fiscales sont composées essentiellement de la TVA en instance de versement et des impôts et taxes provisionnés à la clôture.

Les dettes diverses se composent essentiellement des comptes courant d'associés.

Les produits constatés d'avance sont pour l'essentiel liés aux ventes des adhésions au Club Orchestra (11 673 K€) et au sale & lease-back de l'immeuble Prémaman (1 100 K€).

**NOTE 8 – ETAT DES DETTES FINANCIERES****8.1 Echéance des dettes financières**

	en milliers d'euros	
	2012/2013	2011/2012
Échéances à moins d'un an	73 321	12 147
Échéances de 2 à 5 ans	20 690	56 466
<b>Total des dettes financières</b>	<b>94 011</b>	<b>68 613</b>



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



## 8.2 Détail des dettes financières

	en milliers d'euros	
	2012/2013	2011/2012
Emprunts bancaires à + 1 an	15 818	37 191
Participation salariés	226	156
Crédit bail à + 1 an	1 519	
Dépôts et cautions reçus	3 128	2 908
Avances en devises		16 211
<b>Dettes financières long terme</b>	<b>20 690</b>	<b>56 466</b>

  

	en milliers d'euros	
	2012/2013	2011/2012
Découvert bancaire	16 137	3 107
Mobilisation de créances	12 816	8 448
Avance en devises	9 684	
Emprunts bancaire à - 1 an	31 230	122
Autres emprunts et dettes assimilés	1 034	241
Crédit bail à - 1 an	2 420	229
<b>Dettes financières court terme</b>	<b>73 321</b>	<b>12 147</b>

  

<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>26 409</b>	<b>29 067</b>
---	---------------	---------------

  

<b>Total dettes financières nettes</b>	<b>67 603</b>	<b>39 546</b>
<b>Total dettes financières nettes des dépôts et participations</b>	<b>64 249</b>	<b>36 482</b>

## 8.3 Evolution de l'endettement et respect des « covenants » financiers

L'endettement à moyen terme du Groupe est à taux variable et est indexé sur l'Euribor de la durée des tirages ou sur l'EONIA.

Le contrat de crédit syndiqué signé le 18 juillet 2008 auprès des 10 banques historiques du groupe (représentant une dette financière de 57,0 M€ à la clôture) a fait l'objet d'un avenant, signé le 23 décembre 2009, qui permet de confirmer le contrat initial et d'en adapter les termes aux nouvelles conditions du marché. Au 28 février 2013, le montant des lignes disponibles s'élève à 13,2 M€.

Ce contrat et cet avenant prévoient le respect de covenants financiers. Les comptes arrêtés au 28 février 2013 permettent le respect de ces covenants.

Le détail du total des lignes disponibles au 28 février 2013 est le suivant :

Tranche A : ligne totale = 6,6 M€ ; utilisations au 28/02/13 = 6,6 M€ ;

Tranche B : ligne totale = 12,0 M€ ; utilisations au 28/02/13 = 12,0 M€ ;

Tranche C : ligne totale = 35,0 M€ ; utilisations au 28/02/13 = 28,6 M€ ; disponible = 6,4 M€

Tranche D : ligne totale = 45,2 M€ ; utilisations au 28/02/13 = 38,4 M€ (1) ; disponible 6,8 M€ (1) dont avance en devise : 9,8 M€



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



Ces lignes s'amortiront comme suit :

Tranche A : 2,2 M€ à moins d'un an et 4,4 M€ entre 2 et 5 ans

Tranche B : 4,0 M€ à moins d'un an et 8,0 M€ entre 2 et 5 ans

Tranche C : 35,0 M€ à moins d'un an

Tranche D : 45,2 M€ à moins d'un an

Un nouveau contrat de crédit syndiqué a été signé le 6 mai 2013 auprès d'un pool de 14 banques. Il s'agit d'un crédit multidevises à terme d'un montant de 177 millions d'euros d'une durée maximum de 6 ans. Ce crédit remplace celui signé en juillet 2008.

## NOTE 9 – INSTRUMENTS FINANCIERS, DERIVES, EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

La présentation des gains et pertes par catégorie comptable IFRS est reprise dans la note 12.

### Risques de marché

Les activités du Groupe l'exposent principalement à un risque financier de change et un risque de taux.

#### 9.1.1 Risque de change

Le groupe paie ses achats en dollars et en euros et vend sa production dans une quarantaine de pays. Il se trouve donc partiellement exposée à un risque de change.

La gestion du risque de change est assurée par le Directeur Financier du groupe, directement rattaché au Président directeur général, qui effectue un reporting quotidien du taux du dollar (USD).

### Couvertures de change

Seuls les achats du groupe sont couverts, principalement sous forme de contrats de change à terme classiques, qui prévoient un achat de la devise à un cours convenu pour un montant donné, et une échéance donnée.

Les instruments de couverture sont affectés exclusivement aux dettes et créances comptabilisées et aux opérations prévisionnelles de l'année en cours et de l'année à venir dont la réalisation est jugée hautement probable.

Sur la base des informations fournies par le service des achats, les opérations d'exploitation en dollar font l'objet de couvertures de change, soit par options, soit par achats ou ventes à terme de devises.

A la clôture, les contrats suivants étaient souscrits :



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



SAISONS	DATE	Tx de couverture	En K€			Juste valeur à la clôture	En K€	
			Montant K USD	Coût K EUR	Taux juste valeur		Couverture de dettes, impact en résultat	Couverture de dettes, impact en capitaux propres
ETE 13	12/04/2013	1,3110	5 610	4 279	1,3129	4 273	-6	
ETE 13	15/05/2013	1,2616	3 700	2 933	1,3129	2 818	-115	
ETE 13	24/05/2013	1,3230	3 981	3 009	1,3129	3 033	23	
ETE 13	30/05/2013	1,3130	1 680	1 280	1,3129	1 280	0	
ETE 13	28/06/2013	1,3161	1 500	1 140	1,3129	1 143	3	
ETE 13	28/06/2013	1,3123	1 000	762	1,3129	762	0	
ETE 13	28/06/2013	1,3149	1 600	1 217	1,3129	1 219	2	
ETE 13	28/06/2013	1,3133	5 000	3 807	1,3129	3 808	1	
ETE 13	17/06/2013	1,2625	4 200	3 327	1,3129	3 199	-128	
ETE 13	16/07/2013	1,3125	7 000	5 333	1,3129	5 332	-2	
ETE 13	31/07/2013	1,3126	7 000	5 333	1,3129	5 332	-1	
ETE 13	31/07/2013	1,3220	4 455	3 370	1,3129	3 393	23	
ETE 13	31/07/2013	1,2690	6 345	5 000	1,3129	4 833	-167	
ETE 13	29/07/2013	1,3255	3 150	2 376	1,3129	2 399	23	
ETE 13	15/11/2013	1,2275	10 000	8 147	1,3129	7 617	-530	
ETE 13	16/12/2013	1,2280	10 000	8 143	1,3129	7 617	-455	-72
HIVER 13	15/07/2013	1,2956	3 800	2 933	1,3129	2 894		-39
HIVER 13	03/09/2013	1,2836	5 000	3 895	1,3129	3 808		-87
HIVER 13	03/09/2013	1,2827	6 800	5 301	1,3129	5 179		-122
HIVER 13	16/09/2013	1,2892	2 500	1 939	1,3129	1 904		-35
HIVER 13	15/10/2013	1,3123	500	381	1,3129	381		0
HIVER 13	15/10/2013	1,3119	3 936	3 000	1,3129	2 998		-2
HIVER 13	15/10/2013	1,3158	3 100	2 356	1,3129	2 361		5
HIVER 13	15/10/2013	1,3163	6 850	5 204	1,3129	5 217		13
HIVER 13	15/11/2013	1,2939	10 000	7 729	1,3129	7 617		-112
HIVER 13	16/12/2013	1,3120	4 000	3 049	1,3129	3 047		-2
HIVER 13	23/01/2014	1,3125	4 860	3 703	1,3129	3 702		-1
HIVER 13	31/01/2014	1,2600	5 000	3 968	1,3129	3 808		-160
HIVER 13	15/01/2014	1,3132	2 250	1 713	1,3129	1 714		0
HIVER 13	15/01/2014	1,3133	3 000	2 284	1,3129	2 285		1
HIVER 13	14/02/2014	1,2602	5 000	3 968	1,3129	3 808		-159
HIVER 13	28/02/2014	1,2860	3 200	2 488	1,3129	2 437		-51
HIVER 13	14/03/2014	1,2844	6 250	4 866	1,3129	4 760		-106
HIVER 13	24/04/2014	1,3500	2 600	1 926	1,3129	1 980		54
		1,2888	154 867	120 160	1,3129	117 958	-1 329	-873

**Exposition de change sur l'activité commerciale**

en milliers d'USD

	2012/2013	2011/2012
Exposition bilan	(74 861)	(39 537)
Exposition flux futurs	(80 006)	(92 263)
Instruments dérivés de change	154 867	131 800
<b>Exposition nette après couverture</b>		

La juste valeur des opérations à terme est donnée par les cours à terme des devises concernées à la date de clôture.


**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr
**Prémaman**

**ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.**

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
 S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847166500042

Ces opérations entrent donc dans la catégorie des opérations évaluées selon le niveau 2 de la norme IFRS 7, c'est-à-dire sur la base de paramètres de marchés observables.

Aucune inefficacité n'a été enregistrée en résultat sur les périodes 2011 et 2012.

### 9.1.2 Risque de taux

Le Groupe ne se couvre pas systématiquement contre le risque de taux. Les emprunts sont tous souscrits à taux variables. Aucune couverture au titre du risque de taux n'est en cours pour la clôture 2012.

### 9.2 Risques de crédit

Se reporter à la note 6.

### 9.3 Risques de liquidité

L'échéancier des dettes financières est repris dans la note 8.

## NOTE 10 – INFORMATION SECTORIELLE

### 10.1 Premier niveau d'information sectorielle : secteurs d'activité

L'activité du groupe est organisée en quatre secteurs d'activité :

- Ventes des succursales (France et filiales)
- Ventes aux franchisés
- Ventes aux multimarques
- Ventes par internet

#### Répartition des résultats par secteur d'activité

Les résultats par secteur d'activité de l'exercice précédent sont les suivants :

29/02/2012

	Succursales	Franchise	Négoce	Autres (internet)	GRUPE
Chiffres d'affaires	117 159	145 470	3 829	7 209	273 667
Résultats sectoriels	12 652	24 532	1 712		38 896
Charges financières					4 227
Frais administratifs et de siège, autres produits et charges					-29 221
Intérêts des minoritaires					96
Résultat avant impôt					13 998
Résultat des activités abandonnées					-3 039
Impôt					-6 622
<b>Résultat de l'exercice</b>					<b>4 337</b>

Cet historique prend en compte les prescriptions de la norme IFRS 5 concernant la présentation des comptes de l'exercice précédent retraitée de l'activité abandonnée Verchant.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman





Les résultats par secteur d'activité de l'exercice sont les suivants :

**28/02/2013**

	Succursales	Franchise	Négoce	Autres (internet)	<b>GROUPE</b>
Chiffres d'affaires	188 733	169 008	2 491	11 680	371 913
Résultats sectoriels	21 376	28 408	1 005		50 789
Charges financières					-2 505
Frais administratifs et de siège, autres produits et charges					-24 951
Intérêts des minoritaires					124
Résultat avant impôt					23 458
Résultat des activités abandonnées					-863
Impôt					-3 140
<b>Résultat de l'exercice</b>					<b>19 455</b>

#### Répartition des actifs et passifs par secteur d'activité

Au titre de l'exercice précédent, la répartition des éléments bilanciers est la suivante :

	en milliers d'euros				
	Succursales	Franchise	Négoce	Autres	Groupe
Actifs sectoriels	61 629	15 342	2 243	140 217	219 432
passifs sectoriels	3 250	4 226		211 956	219 432
Investissement	8 000			14 205	22 205
Amortissements	4 607			7 365	11 972

Au titre de l'exercice, la répartition des éléments bilanciers est la suivante :

	en milliers d'euros				
	Succursales	Franchise	Négoce	Autres	Groupe
Actifs sectoriels	80 334	18 797		217 711	316 842
passifs sectoriels	11 485	5 837		299 521	316 842
Investissement	18 716	430	31	22 136	41 313
Amortissements	7 522	216	14	10 925	18 677

#### 10.2 Deuxième niveau d'information sectorielle : Secteurs géographiques

Les secteurs d'activité se réalisent dans des zones géographiques distinctes.

Le premier secteur géographique est représenté par la France, pays d'attache du groupe où se réalise l'activité principale.

Le deuxième secteur géographique Union Européenne est constitué des filiales d'Orchestra-Prémaman SA implantées en Espagne, en Belgique (dont le Groupe Prémaman), en Suisse et en Grèce, et représente plus de 22 % de l'activité du Groupe.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÉS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 398 471 555 - APE 4771Z -- N° intracommunautaire FR93398471555 -- Siret 39847155500042



Les troisième et quatrième secteurs géographiques « Europe hors UE » et « Moyen-Orient » sont représentés principalement par l'implantation de master franchises et de partenaires exclusifs.

Le cinquième secteur géographique « Autres pays » est constitué des implantations directes et indirectes réalisées notamment en Asie et au Canada. Ce cinquième secteur ne représente pas plus de 10 % de l'activité du groupe.

#### Localisation de l'origine des ventes

	28/02/13	29/02/12
France	258 762	205 713
Europe UE	83 335	42 145
Europe hors UE	15 903	14 202
Moyen Orient	6 699	5 238
Asie	794	
Autres	6 419	7 900
<b>Total</b>	<b>371 913</b>	<b>275 198</b>

#### Localisation des actifs non courants

	en milliers d'euros	
	28/02/2013	29/02/2012
France	76 001	66 797
Europe UE	50 186	15 418
Europe hors UE		
Moyen Orient		
Autres	6 091	4 565
<b>Total</b>	<b>132 278</b>	<b>86 780</b>

#### Localisation des dépenses d'investissement

	en milliers d'euros	
	28/02/2013	29/02/2012
France	36 655	19 503
Europe UE	3 539	1 536
Europe hors UE		
Moyen Orient		
Autres	1 119	1 166
<b>Total</b>	<b>41 313</b>	<b>22 205</b>



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



## NOTE 11 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

	en milliers d'euros		
	2012/2013	2011/2012 pro forma	2011/2012
Autres charges opérationnelles (1)	(6 900)	(1 553)	(2 009)
Autres produits opérationnels (2)	16 914	496	496
Résultat sur cessions d'immobilisations	985	(1 293)	(1 293)
<b>TOTAL</b>	<b>11 000</b>	<b>(2 350)</b>	<b>(2 806)</b>

La colonne « 2011 / 2012 pro forma » prend en compte les prescriptions de la norme IFRS 5 concernant la présentation des comptes de l'exercice précédent retraitée de l'activité abandonnée Verchant.

- (1) Les autres charges opérationnelles sont composées essentiellement de la provision relative au plan de réduction des effectifs du Groupe Prémaman (5 000 K€), de pertes pour créances irrécouvrables (790 K€) et de la dépréciation de l'actif incorporel de deux magasins espagnols.
- (2) Le goodwill lié à l'acquisition du groupe Prémaman (16 833 K€) compose les autres produits opérationnels.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 60200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tel. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23 460 114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

## NOTE 12 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

## 12.1 Coût financier net

Le coût de l'endettement est essentiellement constitué des intérêts sur emprunt court et moyen terme.

	en milliers d'euros	
	2012/2013	2011/2012
Produit de trésorerie et équivalent de trésorerie		419
Coût de l'endettement financier net	(1 877)	(1 972)
<b>Coût financier net</b>	<b>(1 877)</b>	<b>(1 553)</b>
Autres produits et charges financiers (1)	(628)	5 780
<b>TOTAL</b>	<b>(2 505)</b>	<b>4 227</b>

(1) Les autres produits et charges financiers de l'exercice précédent sont essentiellement composés par des produits financiers sur opération de couverture (voir le paragraphe suivant).

## 12.2 Autres charges et produits financiers

	en milliers d'euros	
	2012/2013	2011/2012
<b>Produits financiers</b>	<b>2 355</b>	<b>5 298</b>
Gain de change et variation des dérivé	1 371	(898)
Produits financiers sur opération de couverture		6 186
Autres produits financiers	984	10
<b>Charges financières</b>	<b>(2 983)</b>	<b>482</b>
Perte de change et variation des dérivé	(1 403)	846
Provisions à caractère financier		(56)
Autres charges financières	(1 580)	(308)
<b>TOTAL</b>	<b>(628)</b>	<b>5 780</b>



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÉS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.450.114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

**NOTE 13 – IMPOTS COURANTS ET DIFFERES**

La charge d'impôt sur les résultats se décompose comme suit :

	en milliers d'euros		
	28/02/2013	29/02/2012 pro forma	29/02/2012
<b>impôt exigible</b>	<b>3 447</b>	<b>5 606</b>	<b>4 109</b>
Dont impôt exigible de l'exercice	3 432	5 585	4 088
<i>Dont l'impôt lié à l'activité abandonnée Verchant</i>	425	1 497	
Dont impôt forfaitaire	15	21	21
<b>Impôts différés</b>	<b>-307</b>	<b>1 016</b>	<b>1 016</b>
dont immobilisations incorporelles corporelles et financières	325	-1 366	-1 366
dont engagements envers le personnel	-42	-13	-13
dont stock créances et dettes	436	30	30
dont différences temporaires	-23		
dont provisions	-20		
dont abandon de créance	501		
dont déficits fiscaux	-1 190	2 412	2 412
dont autocontrôle	-212	-61	-61
dont CVAE et IS sur CVAE		14	14
dont divers	-82		
<b>Total d'impôt</b>	<b>3 140</b>	<b>6 622</b>	<b>5 125</b>

La colonne « 29/02/2012 pro forma » prend en compte les prescriptions de la norme IFRS 5 concernant la présentation des comptes de l'exercice précédent retraitée de l'activité abandonnée Verchant.

	en milliers d'euros
<b>Preuve d'impôt</b>	<b>28/02/2013</b>
Résultat comptable	19 453
Impôts courant et différés comptabilisés (charge)	3 140
CVAE déductible	-1 212
Résultat comptable avant impôt et mise en équivalence	21 381
Taux d'impôt applicable en France	33,33%
Impôt théorique	7 127
<b>Ecart constaté entre théorique et réel</b>	<b>-3 987</b>
Impôt exigible	3 447
CVAE exigible	-1 212
Effets des différences temporaires et permanentes entre le résultat comptable et le résultat fiscal des sociétés du groupe	
Effets des différences temporaires entre le résultat consolidé et le résultat imposable (1)	-5 915
Effets des différences permanentes entre le résultat consolidé et le résultat imposable	-307
Effets des différences permanentes entre le résultat consolidé et le résultat imposable liés à la CVAE	
Autres différences	
<b>Ecart expliqué</b>	<b>-3 987</b>

(1) Les effets des différences temporaires entre le résultat consolidé et le résultat imposable sont essentiellement constitué par l'IS sur le badwill (- 5 753 K€).



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460 114 € - RCS B 396 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39647156500042



La réforme française de la taxe professionnelle, votée le 31 décembre 2009 est entrée en vigueur le 1er janvier 2010. La nouvelle CET « Contribution Economique Territoriale » est composée de deux cotisations : la CFE « Cotisation Foncière des Entreprises » et la CVAE « Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ». Cette dernière se détermine par application d'un taux sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de l'exercice.

Dans la mesure où d'une part, le montant de la valeur ajoutée est calculé par la différence positive entre certains produits et charges et que d'autre part, les résultats du groupe sont composés pour l'essentiel d'éléments entrant dans la composition de la valeur ajoutée de par son activité, le groupe a jugé que la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par « IAS 12.2, Impôts dus sur la base des bénéfices imposables ».

La CVAE est ainsi présentée en impôt sur le résultat au titre de l'exercice.

Les impositions résultant des éléments suivants ont été comptabilisées à la clôture :

- décalages temporaires entre comptabilité et fiscalité,
- retraitements et éliminations imposés par la consolidation,
- déficits fiscaux reportables et dont l'imputation sur des bénéfices futurs est probable.

Le détail des impôts différés est le suivant :

	en milliers d'euros			
	29/02/2012	Augmentation	Diminution	28/02/2013
Report déficitaire	2 089	6 191		8 280
Différences temporaires	24	23		47
Abandon de créance	-		501	( 501)
Crédit-bail	-	6		6
Indemnité de départ en retraite	16	42		58
Provision sur actions propres	( 212)	212		-
Marge sur stock	89	275		364
Juste valeur	( 4 727)		4 604	( 9 331)
Couverture de change	1 679		14	1 665
Provisions internes	( 166)	20		( 146)
Immobilisations incorporelles	830		277	553
Immobilisations corporelles	-			-
Immobilisations financières	-	249		249
Stocks	-	( 698)		( 698)
Recherche et développement	-		393	( 393)
Amortissements	-		1	1
Autres		( 426)		( 426)
<b>Imposition différée totale</b>	<b>( 378)</b>	<b>5 895</b>	<b>5 789</b>	<b>( 272)</b>
<b>Dont Impôts différés actifs</b>	<b>2 014</b>			<b>9 675</b>
<b>Dont Impôts différés passifs</b>	<b>( 2 392)</b>			<b>( 9 947)</b>

L'évaluation de la capacité du groupe à utiliser les pertes fiscales reportables repose sur des projections de résultats. S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

209 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUID CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.480.114 € - RCS B 398 471 585 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR96398471565 - Siret 39847156500042

L'imposition latente afférente aux écarts d'évaluation affectés aux droits au bail et à la marque est prise en compte.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en appliquant le dernier taux en vigueur pour chaque société.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

#### NOTE 14 – EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

A la clôture, le capital social de la société s'élève à 23.460.114 euros divisés en 3.910.019 actions de 6 euros de valeur nominale chacune. Une augmentation de capital de 310 K€ a été opérée sur l'exercice, correspondant à l'exercice de 51 650 options de souscription d'actions.

#### NOTE 15 – RESULTATS PAR ACTION

Les résultats nets par action, de base et dilués, ont été déterminés comme suit :

	en milliers d'euros	
	2012/2013	2011/2012
Résultat net	19 455	4 337
Nombre moyen d'actions en circulation	3 910 019	3 858 369
Nombre d'actions dilués en circulation	3 962 611	3 858 369
Résultat net de base par action (en €)	4,98	1,12
Résultat net dilué (en €)	4,91	1,12

L'effet dilutif est calculé selon la « méthode du rachat d'actions », les fonds qui sont recueillis au moment de l'exercice des droits sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total d'actions résultant de l'exercice des droits. Seul le montant net d'actions ainsi créées vient s'ajouter au nombre moyen pondéré d'actions.

Cette méthode n'est appliquée que pour les options d'achat dites « dans la monnaie ».



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

**NOTE 16 – ENGAGEMENTS HORS BILAN****16.1 Engagements donnés**

	en milliers d'euros	
	2012/2013	2011/2012
Crédoc	22 774	14 411
Lettres de crédit	5 962	7 180
Nantissements, hypothèques et suretés réelles	115 917	115 917
Avals, cautions et garanties données	7 688	8 003
Instruments de couverture à terme	120 160	103 082
<b>Total</b>	<b>272 501</b>	<b>248 593</b>

Ces sûretés ont été consenties au profit des banques dans le cadre de la mise en place d'un crédit syndiqué de 110,25 millions d'euros, d'une maturité comprise entre 5 et 7 ans, destiné à restructurer l'endettement du Groupe et à lui donner les moyens financiers nécessaires à la poursuite de son programme de développement. Il n'y a pas eu de variation au cours de la période.

**16.2 Engagements reçus**

	en milliers d'euros	
	2012/2013	2011/2012
Cautions	299	299
Garanties bancaires (1)	1 708	2 572
Lettres de crédit	711	1 053
Nantissements	5 194	5 190
<b>Total</b>	<b>7 912</b>	<b>9 114</b>

(1) La baisse des garanties bancaires par rapport à l'exercice précédent concerne un client russe dont la garantie a été renouvelée en mars 2013.

**NOTE 17 – TRESORERIE**

La trésorerie est uniquement composée de comptes bancaires en euros et dollars.

**NOTE 18 – PAIEMENT EN ACTIONS**

Les plans de stock options attribués les 17 avril 2008, 01 septembre 2008 et 25 novembre 2008 ont été ajustés pour prendre en compte les effets relatifs de l'OPRA.

Le plan du 17 avril 2008 a les caractéristiques suivantes :

- 25 882 options de souscription à 8,93 euros
- Plan sur 10 ans avec options acquises au bout de 4 ans à compter du 17 avril 2008



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman





Dans le cadre du retraitement, il convient de valoriser les options à la date d'attribution et d'en étaler le coût sur les 4 années d'indisponibilité.

Les options ont été valorisées selon le modèle Black&Scholes selon les modalités suivantes :

- Sous-jacent (cours moyen de l'action Orchestra) : 8,93 euros
- Prix d'émission : 8,49 euros
- Volatilité : 46 %
- Taux sans risque : 4,28 %
- Maturité : 6 ans

La valorisation d'une option ressort à 4,63 euros, soit pour 25 882 options un coût global de 120 milliers d'euros à étaler linéairement sur 4 ans, à compter du 17 avril 2008, soit 56 milliers d'euros par an, à enregistrer en charges par la contrepartie des capitaux propres.

Aucune modification et aucune souscription n'ont été enregistrées sur ce contrat au cours de l'exercice.

Le plan du 01 septembre 2008 a les caractéristiques suivantes :

- 10 500 options de souscription à 9,74 euros
- Plan sur 10 ans avec options acquises au bout de 4 ans à compter du 01 septembre 2008

Dans le cadre du retraitement, il convient de valoriser les options à la date d'attribution et d'en étaler le coût sur les 4 années d'indisponibilité.

Les options ont été valorisées selon le modèle Black&Scholes selon les modalités suivantes :

- Sous-jacent (cours moyen de l'action Orchestra) : 9,74 euros
- Prix d'émission : 9,28 euros
- Volatilité : 50,66 %
- Taux sans risque : 4,35 %
- Maturité : 6 ans

La valorisation d'une option ressort à 5,36 euros, soit pour 10 500 options un coût global de 56 milliers d'euros à étaler linéairement sur 4 ans, à compter du 01 septembre 2008, soit 26 milliers d'euros par an, à enregistrer en charges par la contrepartie des capitaux propres.

Aucune modification et aucune souscription n'ont été enregistrées sur ce contrat au cours de l'exercice.

Le plan du 25 novembre 2008 a les caractéristiques suivantes :

- 16 631 options de souscription à 7,92 euros
- Plan sur 10 ans avec options acquises au bout de 4 ans à compter du 25 novembre 2008

Dans le cadre du retraitement, il convient de valoriser les options à la date d'attribution et d'en étaler le coût sur les 4 années d'indisponibilité.

Les options ont été valorisées selon le modèle Black&Scholes selon les modalités suivantes :

- Sous-jacent (cours moyen de l'action Orchestra) : 7,92 euros
- Prix d'émission : 7,54 euros
- Volatilité : 50,66 %
- Taux sans risque : 3,83 %
- Maturité : 6 ans



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



La valorisation d'une option ressort à 4,29 euros, soit pour 16 631 options un coût global de 71 milliers d'euros à étaler linéairement sur 4 ans, à compter du 25 novembre 2008, soit 33 milliers d'euros par an, à enregistrer en charges par la contrepartie des capitaux propres.

Aucune modification et aucune souscription n'ont été enregistrées sur ce contrat au cours de l'exercice.

## NOTE 19 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

### 19.1 Sociétés faisant partie du périmètre de consolidation

Les transactions entre le Groupe et les sociétés consolidées par intégration globale sont principalement :

- achats/ventes de marchandises (faisant l'objet d'une convention de Garanties de Marge),
- prestations de services,
- charges et produits d'intérêt financier sur comptes courants,
- dividendes.

Ces transactions ont été éliminées en consolidation.

### 19.2 Participations non consolidées

Les ventes de marchandises aux parties liées se sont faites aux prix normaux généralement pratiqués.

Les achats de marchandises ont été réalisés au prix du marché.

Aucune garantie n'a été accordée ou reçue avec les parties liées.

	Créances du Groupe sur les parties liées		Provisions sur Créances du Groupe		Dettes du Groupe sur les parties liées	
	28/02/2013	29/02/2012	28/02/2013	29/02/2012	28/02/2013	29/02/2012
FIME France	1 372	5 185				800
FIME Asia					1 495	450
BOGO SAS	3 254				3 229	
BOILOV SAS	60					
SOGITEX SAS	47					
ORCHE AJACCIO SAS	53					
VEGOTEX					14 156	
<b>Total</b>	<b>1 372</b>	<b>5 185</b>			<b>1 495</b>	<b>1 250</b>

	Produits		Charges		Garanties	
	28/02/2013	29/02/2012	28/02/2013	29/02/2012	28/02/2013	29/02/2012
FIME France			100	464		
FIME Asia			4 816	2 214		
BOGO SAS	2 404					
BOILOV SAS						
SOGITEX SAS	636					
ORCHE AJACCIO SAS	471					
VEGOTEX			23 989			
<b>Total</b>			<b>4 916</b>	<b>2 678</b>		



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamans - SAINT AUNÉS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23 460 114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

### 19.3 Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée à des personnes qui sont ou ont été au cours de l'exercice des mandataires sociaux.

	en milliers d'euros	
	2012/2013	2011/2012
Rémunération brute totale (1)	4 454	2 652
Avantage postérieurs à l'emploi (2)		
Indemnité de départ ou de fin de contrat (3)		
Autres avantages long terme (4)		
Paiement en actions (5)		
<b>Total</b>	<b>4 454</b>	<b>2 652</b>

- (1) Rémunération, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature payés au cours de l'exercice.  
 (2) Variation des provisions pour retraites (impact net sur le compte de résultat)  
 (3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour indemnités de départ ou de fin de contrat.  
 (4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour rémunérations et bonus conditionnels différés.  
 (5) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions du Groupe.

### NOTE 20 – LOCATION-FINANCEMENT

Les paiements minimum restant à verser et leur juste de valeur à la clôture de l'exercice se présentent comme suit :

	en milliers d'euros				
	Exercices antérieurs	Exercice en cours	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Redevances versées	1 193	878			
Redevances restant à verser	785		959	2 685	1 162
Amortissements	706	729			

### NOTE 21 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 01/03/2013, le Conseil d'Administration d'Orchestra-Prémaman SA a pris acte des résultats de l'Offre Publique de Rachat initiée par la société le 20 janvier 2013 et portant sur 10% du capital, soit 391 002 actions. L'offre a été sursouscrite. Le Conseil d'Administration a décidé d'annuler les 391 002 actions ainsi acquises et d'annuler également les 374 154 actions détenues à cette date au titre du programme de rachat d'action ; réduisant ainsi le capital à due concurrence. Ce dernier est alors passé de 23 460 114€ à 18 869 178€.

Le 6 mai 2013, un nouveau contrat de crédit syndiqué a été signé auprès d'un pool de 14 banques. Il s'agit d'un crédit multidevises à terme partiellement amortissable d'un montant de 177 millions d'euros et d'une durée maximum de 6 ans. Ce crédit remplace celui signé en juillet 2008 et qui devait s'amortir quasi intégralement en juillet 2013.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr

Prémaman

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 06 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
 S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042



Axiome Audit  
215, Rue Samuel Morse  
Le Triade 3  
34965 Montpellier Cedex 2

PricewaterhouseCoopers Audit  
650, Rue Henri Becquerel  
34000 Montpellier

## **ORCHESTRA PREMAMAN SA**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Exercice clos le 28 février 2013**

Axiome Audit  
215, Rue Samuel Morse  
Le Triade 3  
34965 Montpellier Cedex 2

PricewaterhouseCoopers Audit  
650, Rue Henri Becquerel  
34000 Montpellier

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article  
L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil  
d'administration**

**Exercice clos le 28 février 2013**

Aux actionnaires  
**Orchestra Prémaman SA**  
200, avenue des Tamaris  
34130 SAINT AUNES

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Orchestra Prémaman SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 28 février 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Montpellier, le 18 juin 2013.

Les Commissaires aux Comptes

**Axiome Audit**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Steve AMAT

Luc DESCHAMPS

# Prémaman

Rapport du Président du Conseil  
d'administration sur les conditions de  
préparation et d'organisation des travaux du  
Conseil d'administration et sur les  
procédures de contrôle interne et de gestion  
des risques

## ORCHESTRA PREMAMAN

Société anonyme au capital de 18.962.178 Euros  
Siège social : 200, avenue des Tamaris – 34130 SAINT AUNES  
RCS Montpellier B 398.471.565.

### RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Mesdames, Messieurs,

*Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code du Commerce, le Président de votre Conseil d'Administration vous présente ci-dessous les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.*

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil d'administration le 21 mai 2013 et transmis aux commissaires aux comptes.

#### 1. Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise

Le Conseil, lors de sa réunion du 25 novembre 2008, a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées. Le Conseil a exprimé son adhésion à ces recommandations. Toutefois, le Conseil n'a pas souhaité adopter par la suite le Code AFEP/MEDEF comme Code de gouvernement d'entreprise.

Ainsi, la société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par une organisation représentative des entreprises et notamment pas à celui de l'AFEP et du MEDEF diffusé en décembre 2008, ni à celui de Middlednext diffusé en décembre 2009. En effet, la société considère que ses codes de gouvernement d'entreprise ne sont pas adaptés à son mode de fonctionnement.

Au-delà des exigences requises par la loi, la société s'impose la règle suivante en matière de gouvernement d'entreprise :  
- La représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil qui comporte 3 hommes et 2 femmes.

#### 2. Le Conseil d'administration

Les statuts de la société (articles 14 à 21) définissent la composition et les missions du Conseil d'administration, ses conditions d'organisation et de fonctionnement, les modalités de nomination et de rémunération de ses membres ainsi que l'étendue de leur responsabilité.

##### Composition du Conseil d'administration au 28 février 2013

- M. Pierre Mestre, Président,
- Mme Chantal Mestre,
- M. Marcel Gotlib,
- M. Charles Gotlib
- Melle Aurélie Mestre

##### Mission générale de contrôle et de surveillance

Au cours de l'exercice 2012/2013, le Conseil d'administration s'est réuni dix fois ; le taux de présence des membres du Conseil s'est élevé à 96 %.



Le Conseil d'administration se réunit systématiquement afin d'examiner l'activité trimestrielle et les résultats semestriels et annuels de la société.

La situation du groupe ORCHESTRA PREMAMAN et les perspectives de développement sont régulièrement examinées au cours de ces réunions.

Accès à l'information :

La date de chaque conseil est déterminée en fonction des plannings de chacun pour permettre une présence maximale. La convocation est adressée par courrier électronique ou par télécopie au moins 8 jours avant le Conseil (sauf urgence) et systématiquement assortie d'un ordre du jour détaillé. L'ordre du jour est complété des remarques des participants avant diffusion.

Les éléments essentiels constituant les points traités dans l'ordre du jour sont adressés au fil de leur élaboration pour permettre à chaque administrateur d'être pleinement informé de l'activité de la société et de participer efficacement aux séances. Des entretiens réguliers viennent compléter cette information. Un document plus exhaustif est prévu pour l'avenir à transmettre au plus tard dans un délai à déterminer par le règlement intérieur (délai raisonnable de 78 heures au plus tard).

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement et individuellement informés de la situation financière de la Société, de sa trésorerie, des activités des pôles, des conditions et perspective du marché, ainsi que des litiges susceptibles d'avoir une incidence sur sa situation ou son activité.

Outre les points et décisions relevant légalement de cet organe, le Conseil a débattu de toutes les actions majeures conduites au cours de l'exercice 2012/2013, tant sur le plan externe (acquisitions, cessions, commercialisations, marchés et stratégie du Groupe, politique financière, ...), qu'interne (organisation, nominations, fonctionnement, code d'éthique,...).

Limitations de pouvoirs du Président :

Le Président exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social. Aucune limitation à ces pouvoirs n'a été imposée par le Conseil d'Administration de la Société

Limitations de pouvoirs du Directeur Général :

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, et représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

### 3. Participation aux Assemblées Générales

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

**L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.**

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

#### 4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'OPA

Conformément à l'article L225-100-3 du Code de Commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'OPA sont décrits dans le rapport de gestion.

#### 5. Contrôle interne et de gestion des risques

La description des procédures de contrôle interne repose sur une analyse des risques réalisée chaque fin d'année. Cette analyse a été menée par le biais d'entretiens avec les responsables des différentes fonctions de la Société

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur un ensemble d'éléments permettant de donner une assurance raisonnable – et non une certitude - quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne suivants :

- Mise en œuvre effective et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois, réglementations et directives internes en vigueur.
- Garantie de la sécurité des actifs et préventions des risques d'erreurs ou de fraudes.

Ce dispositif repose sur un référentiel de procédures et sur la responsabilisation des directions en charge des activités et la collégialité dans le processus de prise de décisions.

Néanmoins, un système de contrôle interne conçu pour répondre aux objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure.

##### 5.1. L'environnement de contrôle

Au sein du Groupe Orchestra Prémaman, un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de dispositifs ou d'organes d'évaluation et de contrôle, contribue à l'efficacité du contrôle interne

##### 5.1.1. Les valeurs et principes d'actions.

Le concept ORCHESTRA s'est développé autour de notre charte de services auprès des consommateurs. Cette charte constitue un élément essentiel de nos contrats de partenariats avec nos franchisés et fait ainsi l'objet d'un contrôle strict dans son application.

Nos équipes commerciales s'attachent donc à ce que la qualité de service dans tous les points de vente à l'enseigne ORCHESTRA, partout dans le monde, soit irréprochable. La Direction Général Délégué, en charge du commerce, centralise l'ensemble de l'information et en assure le contrôle.

Les principes et règles de déontologie boursière sont quant à elle systématiquement rappelées lors des Comités de Direction mensuels, et particulièrement lorsque des informations confidentielles sont à l'ordre du jour.

Par ailleurs, les transactions effectuées par les mandataires sociaux du groupe sont déclarées à l'Autorité des Marchés Financiers.

##### 5.1.2. L'attachement éthique au respect des droits de l'individu.

Soucieux de veiller au respect des employés de sous-traitants de fabrication – et plus particulièrement des enfants – la société a mis en place un code de conduite annexé au cahier des charges régissant ses relations avec ses sous-traitants de fabrication.

Ce code de conduite dispose notamment que tous les fabricants des produits de la société et leurs sous-traitants :

- n'utiliseront pas le travail infantile ;
- offriront aux salariés un lieu de travail salubre et non dangereux, assureront au minimum l'accès correct à l'eau potable et aux équipements sanitaires, la sécurité contre l'incendie et un éclairage et une aération adéquates.

Dès lors, la société s'autorise à prendre part, directement ou par le biais d'agents qu'elle aura désignés, à des activités de surveillance par l'inspection sur site, à l'improviste, des installations de fabrication pour confirmer le respect de ce code de conduite. Ce contrôle est piloté par un Directeur Général Délégué, en charge des achats.

### 5.1.3. Les risques juridiques

Les risques juridiques sont suivis mensuellement par un Directeur Général Délégué, en charge de la Direction Financière et Juridique, qui s'assure du bon respect des réglementations applicables aux opérations de la Société et de la protection juridique des intérêts du Groupe.

Le service juridique veille à l'application du droit du travail sur l'ensemble des succursales, à la protection des marques dans le monde et au respect du droit de la distribution auprès de ses partenaires.

Elle se fait assister en tant que de besoin par des experts externes.

Par ailleurs, a été mise en place à la Direction Générale une consigne systématique et immédiate que toutes les lettres recommandées avec accusé de réception soient reçues de manière centralisée. Copie de la première page est systématiquement adressée chaque jour au Président, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués.

### 5.1.4. Les risques informatiques

La gestion des risques informatiques de la Société repose essentiellement sur les procédures formalisées de sauvegardes régulières des données informatiques et sur le contrôle automatique de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre déportée en dehors des sites de sauvegarde.

## 5.2. Les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

### 5.2.1. La fonction comptable et de gestion.

Sous l'autorité du Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué, la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du Groupe. Ainsi,

- elle assure la production des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- elle pilote le processus budgétaire et prévisionnel et produit le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la consolidation et la cohérence des données ;
- elle produit la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion ;

La fonction comptable assure la production des comptes et les déclarations fiscales et douanières de la société mère et des filiales. Elle assure aussi l'évolution et la maintenance du système d'information comptable.

La fonction contrôle de gestion assure le contrôle des stocks, le suivi du budget d'achat, la validation des marges et des prix de vente ainsi que le reporting mensuel et le suivi budgétaire.

### 5.2.2. Le reporting comptable.

Les tableaux de gestion et de pilotage mis en place dans le cadre du suivi de la société s'articulent autour de trois composantes fondamentales, à savoir :

- le business plan à trois ans ;
- le processus budgétaire et la révision semestrielle ;
- le reporting mensuel.

Chaque année, un business plan est établi avec le Directeur Général qui intègre les choix stratégiques du Groupe, eu égard à l'évolution des marchés, du secteur d'activité et de l'environnement concurrentiel.

Le processus budgétaire – établi sur le dernier trimestre de l'exercice – s'attache à déterminer mensuellement par division et point de vente un budget d'exploitation et d'investissement pour l'année à venir, en tenant compte des projections d'ouvertures (aussi bien sous forme de succursales que de franchisés). Ces prévisions sont appréhendées au moins six mois à l'avance compte tenu de nos cycles de production et la prudence dans notre politique d'achats et de gestion des stocks. Ce budget fait l'objet d'une révision semestrielle qui tient compte de l'arrêté comptable du 31 août.

Le reporting mensuel s'affiche alors comme une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il analyse l'évolution précise de l'activité et du carnet de commande prévisionnel, constate le niveau de consommation du budget des charges et alerte sur les anomalies. Il s'accompagne de tableaux de bord de suivi plus spécifiques comme la masse salariale des succursales, le suivi des réceptions / livraisons ou l'évolution du carnet d'achats...

### 5.2.3. La convergence des systèmes d'information comptable et de gestion

Le renforcement de l'efficacité et de la fiabilité de l'information pour plus de réactivité accompagne les nouvelles exigences réglementaires IFRS.

Sous la responsabilité du Directeur Général Délégué en charge de la Direction financière, le progiciel Sbase d'Hypérion a été mis en place et permet une analyse multidirectionnelle plus pertinente et un rapprochement plus aisé des données comptables et des données de gestion de Columbus, utile à la fois pour le service Contrôle de Gestion que pour le service de Gestion des Stocks.

La société est toujours soucieuse de renforcer son équipe comptable afin d'augmenter les compétences internes et renforcer la qualité de la tenue de la comptabilité.

## 6. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération perçue par les mandataires sociaux se compose soit d'un salaire, fixé par le Président et/ou soit d'honoraires de management calculés selon une convention préalablement autorisée par le Conseil d'Administration, et/ou soit de jetons de présence.

### 7.1. Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs résulte de l'attribution de jetons de présence

La répartition des jetons de présence se fait selon les modalités suivantes :

- la moitié est allouée en fonction de l'assiduité aux séances du Conseil d'Administration.
- l'autre moitié est une partie fixe.

### 7.2 Rémunération des Directeurs Généraux Délégués

Trois Directeurs Généraux Délégués disposent d'un contrat de travail assorti d'un véhicule de fonction et bénéficient d'options de souscription d'actions.

En application de l'article L.225-185 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a décidé que les Dirigeants seront tenus de conserver au minimum 20% des actions issues des levées d'Options au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Par ailleurs, au titre de leur mandat, ils perçoivent chacun une rémunération fixe annuelle de 12.000€ bruts.

Le détail de ces rémunérations est repris dans le rapport de gestion.

A Montpellier, le 21 mai 2013

Le Président